



JANVIER 2020

# 28

REVUE D'INFORMATIONS  
SUR LA PÊCHE  
ET LA PROTECTION  
DU MILIEU AQUATIQUE

# Je pêche en Morbihan

p. 22  
CAHIER PÊCHE  
TOUTE  
LA RÉGLEMENTATION

p. 40  
DOSSIER ENTRETIEN  
DES COURS D'EAU

**Nouvelle Adresse!**  
2 RUE JACQUES TATI  
56300 PLOEREN  
02 97 54 25 45

**VANNES**

**ALCÉDO**  
chasse & pêche

**LORIENT**  
1 BIS  
RUE GUSTAVE ZEDE  
56600 LANESTER  
02 97 32 56 83

**Créé par des passionnés... Pour des passionnés !**  
magasins ouverts du lundi au samedi 9h à 19h  
10% de remise immédiate sur tout le rayon pêche\* aux porteurs de la carte de fidélité Alcedo

Un très large choix en matériel : Canots, moulinets, leures, float tubes, accessoires...  
Toutes les techniques de pêche en eau douce : Pêche aux leures, carnassiers, salmonidés, coup, carpe, mouches...  
Grand choix d'appâts vivants ou artificiels : Asticots, vers, vifs, pâtes à trier, amomes, bouillettes, pellets...

RETROUVEZ NOUS SUR NOTRE SITE **ALCEDO.FR** OU SUR LES RESEAUX SOCIAUX **f /alcedochassepeche**

Toute l'année les dernières nouveautés des + grandes marques :

STCROIX, OWNER, SAKURA, Tenryu, Abu Garcia, RAPALA, PAFEX, SHIMANO, Megabass, MITCHELL

**ALRÉ PÊCHE ET CHASSE**

Depuis 23 ans  
Toutes les plus grandes marques  
Un large choix de produits  
Des conseils de passionnés

Alré pêche & Chasse  
Ouverture  
Lundi - Samedi  
9h - 12h15  
14h15 - 19h

ZA Porte Océane 56400 Auray 02 97 50 78 71  
ZA Atlantheix 56450 Theix 02 97 42 60 34  
Rue de la briquerie 44350 Guérande 02 40 15 78 20  
1 Rue Yves Mindren 29200 Brest 02 98 41 67 43  
26 Avenue Ty Douar 29000 Quimper 02 56 04 83 70  
8 Rue des petits champs 35760 Saint-Grégoire 02 23 47 02 45

Alré Pêche & Chasse  
https://www.alre-peche.com



## sommaire

### Bilan 2019

- 5 Repères : heureux Morbihan !
- 6 à 8 Une saison de pêche loin de la canicule nationale
- 9 Concours des plus belles prises

### En direct des bassins versants

- 10/11 Ellé
- 12/13 Scorff
- 14/15 Blavet
- 16/17 Côtiers
- 18/19 Oust/Milaine

### Cahier pêche

- 23 à 25 Réglementation 2020, réserves de pêche et parcours
- 26/28 Principaux cours d'eau et plans d'eau
- 29 Tarifs des cartes 2020
- 30/31 Évolution de la réglementation
- 32/33 Le "no-kill", entre raisons et oppositions
- 34/35 La formation pêche boostée !
- 36/39 Infos musette
- Dossier
- 40/43 Spécial entretien des cours d'eau
- 44 à 47 En bref

### je pêche en Morbihan

Revue d'informations de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault  
56890 SAINT AVE  
Tél : 02.97.44.54.55  
e. mail : accueil@fedepêche56.com  
Site : http://morbihan.federationpeche.fr

Directeur de publication : Jean-Yves MOËLO  
Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE  
Comité de rédaction : J.Y. MOËLO  
C. LE CLEVE - A.L. CAUDAL  
F. JOSSEC - Y. LE CLAINCHE  
J.C. LE CLAINCHE - G. ROUSSEAU  
J. DREANO - P. CHEMIN - P. COURJAL

Apport journalistique - Conception maquette  
Mise en page : Terra / Vannes - Tél. 02 97 46 22 68  
Impression : Poineuf - Josselin

Tirage : 17 000 exemplaires

Photo couverture : R. Le Teuff  
Tous droits de reproduction réservés à : FDPMA du Morbihan

# Des élections pour s'engager !



C. Le Cleve

Évoluer dans le monde associatif ou y entrer : une action empreinte de générosité.

La **vie associative** en France est **foisonnante** et son **dynamisme**, au fil des années, ne se dément pas. L'envie de **se réunir** autour d'un projet collectif, la capacité à **construire ensemble**, la volonté de donner de son temps, de ses compétences pour **apporter de l'aide**, défendre une cause, **créer du lien social** restent toujours aussi vivaces et irriguent les territoires d'une énergie souvent insoupçonnée.

Au terme de l'année 2020, de nouvelles élections vont avoir lieu au sein de notre réseau associatif de la pêche de loisir. Les AAPPMA du Morbihan et l'association des pêcheurs amateurs aux engins seront les premières à organiser les élections de leur conseil d'administration et de leur bureau, lors d'une assemblée générale au cours du dernier trimestre 2020. Ensuite, la FDAAPPMA désignera son conseil d'administration et son bureau en mars 2021. Parfois lors de ce renouvellement, qui a lieu tout les cinq ans, nous rencontrons des difficultés dans certains secteurs du département pour constituer une équipe mobilisée à la tête de l'association.

Susciter des vocations de gestionnaires chez les plus investis et permettre aux associations elles-mêmes d'**accueillir tous ceux qui veulent s'y engager** dans les meilleures conditions est, par conséquent, l'enjeu de cette période d'avant élection. Dans cette perspective, il est nécessaire d'**attirer de nouveaux bénévoles** participant au dynamisme de nos associations et ayant cette passion que nous avons tous en commun : la défense du loisir pêche et la protection des milieux aquatiques.

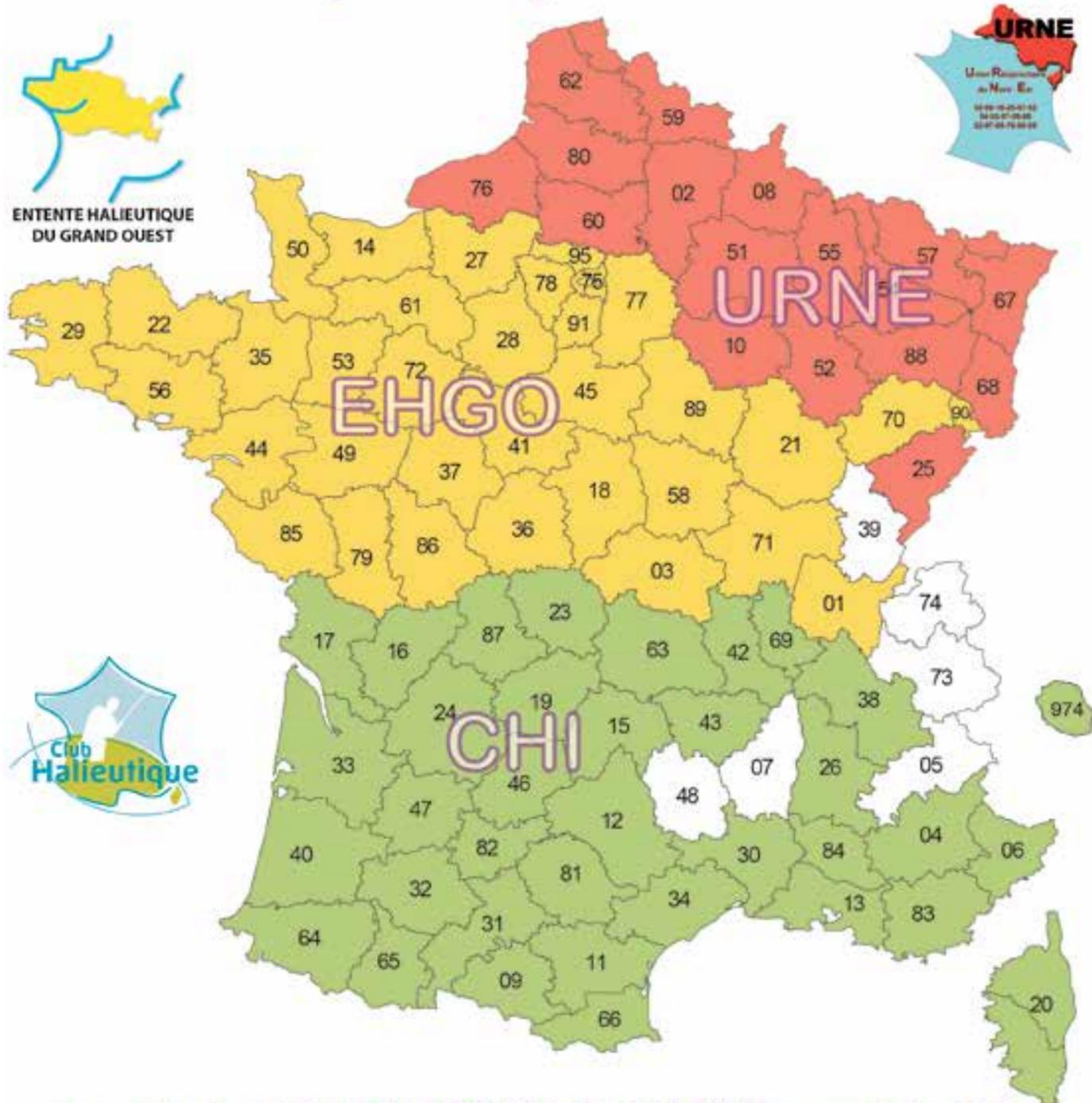
**Encourager** cet engagement associatif pour garantir l'avenir de nos structures est la responsabilité de la Fédération et des actuels dirigeants d'AAPPMA, mais pas seulement. C'est également la tienne, pêcheur adhérent d'une des vingt six AAPPMA du Morbihan.

Pour cette année 2020, j'é mets donc le vœu que chacune des AAPPMA puisse trouver le nombre de responsables associatifs nécessaire à son fonctionnement pour les cinq années à venir.

**Jean-Yves Moëlo**

Président de la fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique

# Avec la carte de pêche InterFédérale 2020, pêchez plus loin...



La carte de pêche InterFédérale à 100 € permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE



Bilan 2019



REPÈRES



## Heureux Morbihan !

Canicules, sécheresses, rivières à secs et retenues vides, la France a vécu un été catastrophique du point de vue de la ressource en eau. Principales victimes : les activités agricoles et... les milieux aquatiques. Dans certains départements, les uns comme les autres auront du mal à s'en remettre.

R. Le Teuff



Truite du Loch. Les indices d'abondance réalisés à l'automne 2019 témoignent d'excellents recrutements en truites comme en saumons.

Sur 96 départements de métropole, seuls deux n'ont connu aucun arrêté sécheresse : le Morbihan et les Côtes d'Armor. Les pêcheurs ont même pu y apprécier de bonnes conditions de pêche et les indices d'abondance pratiqués cet automne témoignent d'une très bonne année de recrutement, en truites comme en saumons. Il faut savoir apprécier cette chance, pleinement ! Mais, il faut également, comme partout ailleurs, se préparer à lutter contre les demandes de plus en plus pressantes de création de réserves d'irrigation. Car, malheureusement, pour certains, créer des réserves supplémentaires est une "mesure de bon sens" alors qu'en fait, cela ne fait que dégrader encore plus la ressource et renforcer la dépendance à "toujours plus d'eau". Le débat sur l'irrigation va monter en puissance dans les prochains mois et années ; même en Bretagne !

- **1<sup>er</sup> janvier** : Ouverture de l'année internationale du saumon
- **29 janvier** : Naissance de Bretagne pêche TV
- **30 janvier** : Règlement européen, trois mois d'interdiction de la pêche de l'anguille en zone maritime
- **17 février** : Trout area à Colpo
- **3 mars** : Début de l'épisode de maladie du sommeil de la carpe à St Malo de Beignon
- **4 avril** : 1<sup>er</sup> Forum "pêche et voies navigables" à Redon
- **18 avril** : Annonce de l'abandon des permis miniers
- **25 avril** : Date de parution du décret pêche
- **27 avril** : Ouverture du brochet
- **1<sup>er</sup> mai** : Ouverture des autres carnassiers
- **16 mai** : Jugement de la pollution Doux
- **06 juin** : Jugement du dossier de la pisciculture de Pont-Calleck : autorisation annulée
- **21/23 juin** : Enduro carpes de Lorient
- **21 août** : 93 départements sur 96 impactés par la sécheresse
- **9 septembre** : Journée départementale d'entretien sur le Temple
- **23 septembre** : Pollution du Blavet à St Aignan
- **19 octobre** : 1<sup>ère</sup> journée inter APN, (atelier pêche nature)
- **15 novembre** : réunion de St Dolay sur la pêche pro

REPÈRES 2019



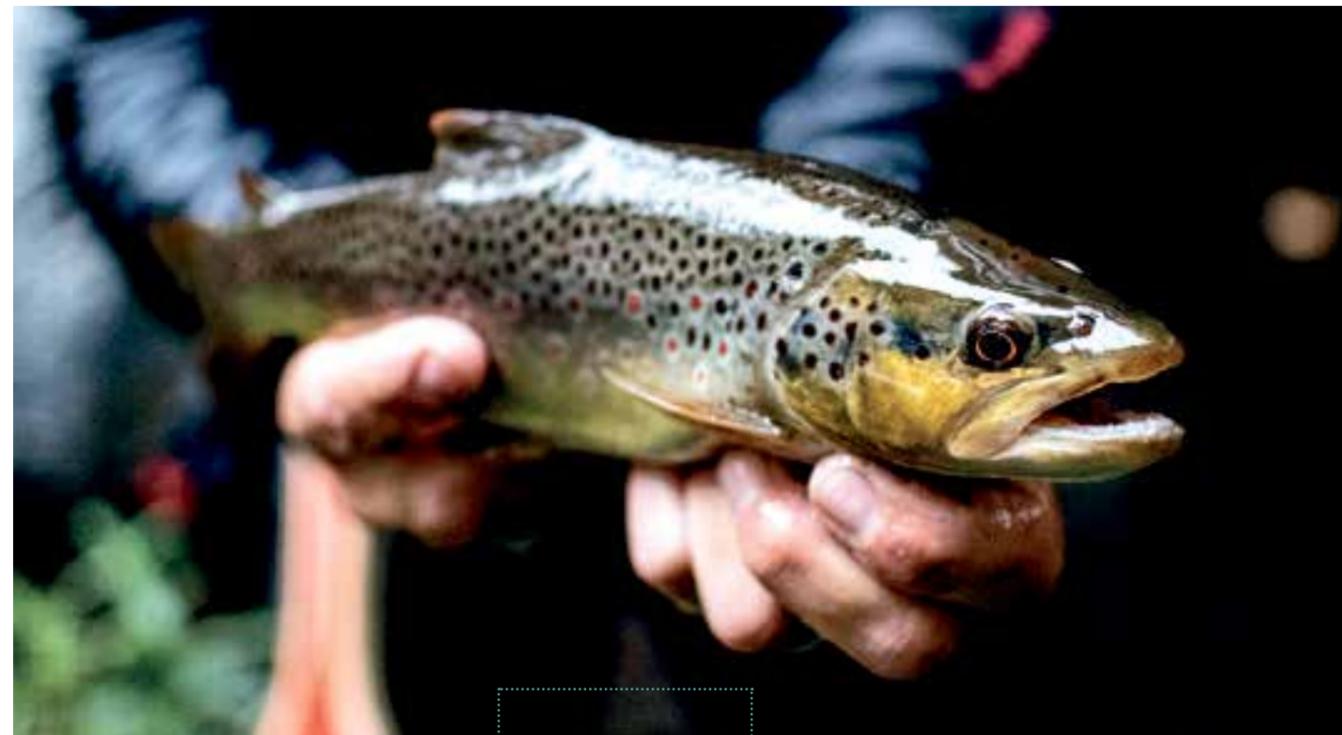
# Une saison loin de la canicule nationale

2019 restera sans doute l'une des années les plus sèches que la France ait connue. Mais le Morbihan résiste encore et toujours à l'invasisseur, loin des sécheresses et autres assecs. L'ensemble du réseau hydrographique a conservé des niveaux d'eau très corrects au cours de la saison permettant bien souvent de réaliser de belles pêches.

P/6

## Les truites au rythme du climat breton

On aurait pu craindre des niveaux peu soutenus en mars du fait des pluviométries tardives de décembre 2018. C'était sans compter sur les pluies régulières de l'hiver et du début de printemps. En revanche, les températures n'ont pas été aussi clémentes. A l'ouverture, la pêche de la truite a été plutôt correcte sur l'ensemble des cours d'eau malgré des tempé-



La truite bretonne épargnée par les assecs.

ratures peu incitatives. Comme à l'accoutumée, les appâts naturels semblent avoir été efficaces tant au toc qu'au vairon. Le leurre conserve sa place de technique polyvalente tandis que la mouche noyée a été peu productive lors des premiers week-ends.

Dès la mi-avril, les températures sont remontées et avec elles, l'activité de dame fario. De très belles pêches ont été réalisées sur les cours d'eau à ce moment-là dans l'ensemble des techniques. L'été fut rythmé par des pluies régulières en juin, août et septembre. Des conditions favorables à la pêche sont apparues à la suite de ces épisodes et jusqu'en fin de saison sur les dernières semaines autorisées.

## Très bonne année pour l'alse

La pêche des migrateurs a été très inégale selon les espèces en dépit de niveaux d'eau très corrects. Clairement, cette année a été mauvaise pour les saumonniers (cf encadré). À l'inverse, comme en 2018, 2019 a été une très bonne année pour la pêche de l'alse avec des remontées régulières et en grand

nombre. Ces fortes remontées ont été constatées dans tout le Grand Ouest comme en témoignent les nombreux pêcheurs qui ont fait parfois plusieurs centaines de kilomètres pour s'adonner à cette pêche si particulière. Petit conseil pour 2020 : osez le rose !

## Une réussite pour les poissons blancs

Les adeptes de la pêche des poissons blancs ont été très satisfaits de la saison 2019 avec des bourriches pleines de réussite. Toutefois, il a fallu attendre début mai pour commencer à observer les prémices d'une activité convenable de ces poissons. En effet, le printemps frais a induit des températures basses, reculant le cycle biologique des insectes. Les poissons blancs ont donc patienté un peu avant de se mettre en activité.

R. Le Teuff

S. Le Bourhis-Beyer



Une très belle saison pour la Grande Alose.

P/7

## Triste saison pour le saumon

Bassin	Captures Saumons Printemps	TAC printemps autorisés 2019	% atteinte TAC printemps	Captures Saumons Castillons
Ellé	34	121	28%	32
Scorff	9	42	21%	6
Blavet	22	33	67%	5

Comme le montre ce tableau, les captures de saumons de printemps sont restées très en deçà des totaux autorisés de captures (TAC). En cause, de très faibles remontées ainsi qu'en témoigne le comptage sur le Scorff au Moulin des Princes. Et ce ne sont pas les castillons qui ont permis une amélioration du moral des saumonniers car, malgré de bonnes conditions de débit, les captures ont été encore plus faibles. Une année à oublier.

## UNE BONNE ANNÉE POUR LES TRUITELLES

Cette année, les indices d'abondance en juvéniles de truites sont particulièrement bons. Les truitelles de l'année ont profité des conditions de débit estival moins pénalisantes que les années précédentes, avec des températures restées assez fraîches sur la plupart des cours d'eau. Sur plusieurs stations du réseau de suivi des têtes de bassin, les résultats 2019 sont les meilleurs observés depuis les cinq dernières années. C'est le cas par exemple des suivis sur le Cadéac, affluent de l'Aër, mais aussi sur le Coëtano, affluent du Brandifrou, ou encore sur le haut du Tohon. Une situation bien appréciée dans ce contexte général de réchauffement climatique et d'étiages sévères, en espérant qu'elle se répétera l'année prochaine...



A.L. Caudal

Bonnes conditions de survie et de croissance, pour les truitelles de l'année, nombreuses et de belles tailles.



►►► **Carnassiers : un début de saison explosif**

Souvenez-vous, nous avons tous attendu impatiemment la date officielle de l'ouverture de la pêche des carnassiers en 2019 ! Et c'est donc le 27 avril que vous étiez en nombre à taquiner le brochet et ses confrères carnassiers sous des températures de saison.

L'ouverture à Guerlédan, c'était comment ? "Fou !" ont répondu certains, "complètement dingue !" pour d'autres. Effectivement, il semble que l'ouverture ait été très proli-

fique à Guerlédan ! Même constat sur le Blavet et les canaux : le brochet avait visiblement les crocs ! Une petite exception faite pour la Vilaine, plus timide à l'ouverture mais qui n'a pas tardé à fournir de belles parties dès la mi-mai. Globalement la pêche des carnassiers semble avoir été concluante dans bons nombres de cas puisque les pluies régulières ont permis de conserver des bons niveaux toute l'année. De très belles prises ont été réalisées sur l'ensemble du département. Le silure, toujours bien implanté sur le bassin Oust-Vilaine, a eu de

quoi ravir les amateurs de sensations fortes pendant des combats musclés. Pourquoi ne pas tenter votre chance en 2020, avec ça, plus besoin d'aller à la salle de musculation !

Avec un mois de septembre capricieux entre des chaleurs à 30°C et des pluies régulières à 12°C, l'arrière-saison a démarré doucement. Dès octobre, les températures étaient idéales pour la pêche des carnassiers, et les leurristes l'ont bien compris. La saison hivernale démarre bien.

JYM/FJ

**LE POINT LEURRE**

On a tendance à l'oublier mais pour le brochet, la perche et le black-bass, le leurre de surface est efficace même en arrière-saison. Souvent les températures mettent du temps à redescendre ce qui implique que les poissons sont encore haut dans la colonne d'eau. Cela vaut le coup d'essayer dans les herbiers ou au-dessus d'un arbre immergé.



La Vilaine, un secteur propice pour les carnassiers.



Quand on tombe sur un banc de perches, mieux vaut avoir le bon leurre.

**PÊCHE AU COUP : N'oubliez pas vos classiques**

Nous sommes tous unanimes là-dessus, le poisson a des humeurs qui varient beaucoup. Faites donc en sorte de pouvoir répondre à ses caprices. L'année passée nous vous parlions de la mise en confiance des poissons blancs et de l'approche des postes de pêche de la carpe. Mais sachez que lors de vos parties de pêche, il est primordial de disposer de plusieurs types d'esches notamment lors de la recherche de beaux spécimens afin de balayer un maximum de possibilités.

Lors de l'été, pourquoi ne pas tenter le blé. Souvent oublié des pêcheurs, le blé est un excellent appât qui n'a plus rien à prouver pour la recherche des gros poissons blancs. Cette graine doit être mise à tremper dans l'eau puis cuite pour être utilisée correctement.

L'emploi de cette esche redoutable nécessite souvent un pré-amorçage d'accoutumance sur le poste que vous visez. Cette étape s'effectue en général une fois par jour, à heure régulière, pendant trois à cinq jours suivant la taille des poissons recherchés. Conseil, lors d'une partie de pêche pré-amorcée au blé, il faut absolument que votre amorçage soit composé de cette graine afin de tenir les poissons sur le poste.

De manière générale, il faut prévoir des esches différentes afin de proposer au poisson des menus variés parmi lesquels une esche vivante (ver de terre, asticot) et une esche de type graine (maïs, blé, chènevis). Les esches vivantes restent souvent plus efficaces que l'ensemble des autres appâts, mais il faut parfois ruser.



Flavien a trouvé le bon appât !

F. Termet



Benjamin et son sandre de l'Oust • Belle surprise pour Julien • Le chevesne, une espèce à explorer.

Concours des plus belles prises  
**Bien plus que des déclarations !**

La formule s'essoufflerait-elle tant il est évident que les **belles prises** dans le département ont été bien plus nombreuses que les 27 poissons déclarés cette année. Ceci étant, parmi les pêcheurs qui ont fait l'effort de nous faire remonter leur capture, certains présentent des prises qu'on ne réalise pas souvent dans une carrière de pêcheurs. Ils se rapprochent des **records**. C'est le cas de la truite fario de **Julien Rioux** prise au vif à Guerlédan à l'anse de Sordan avec 65 cm et qui n'est qu'à 2 cm de faire tomber un record qui date de 2008. Ce record avait été capturé dans les mêmes conditions sur le Blavet. Il manquait également 2 petits centimètres au sandre de **Jean-Yves Bouge** pour être "mètre". À souligner les participations de deux titulaires de carte jeune, **Ewen Le Louet** qui a présenté un brochet de 78 cm et **Benjamin Gravier**, un sandre de 65 cm. Un **record** cependant, et de taille, pour **Laurent Gosselin** : un silure de 2,34 m et 85 kg. Tous les pêcheurs ayant déclaré une prise seront récompensés (carte de pêche, matériel) lors des assemblées générales de leur AAPPMA à laquelle ils seront invités.

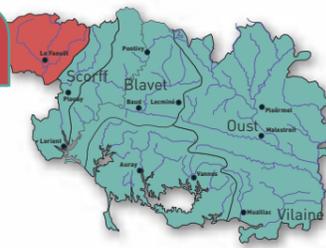
**Tableau d'honneur 2019**

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	PRONO Eric	Auray	111,5	10,500	Blavet
Sandre	BOUGUE Jean Yves	Ploërmel	98	10,490	Lac au duc
Perche	BIRGET Cédric	BBV	45		Vilaine Foleux
Truite fario	RIOUX Julien	Locminé	65	3,700	Guerlédan Anse de Sordan
Chevesne	ROUSSEL Guillaume	Loch	55		Evel
Carpe	JOSSO Stéphane	Ploërmel		19,600	Lac au duc
Silure	GOSELIN Laurent	Malestroit	234	85,000	Oust

**Records à battre**

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
Brochet	111	15,000	PERRICHOT Jean Paul	2005
Sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2008
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	67	3,000	PERRONO François	2008
Truite de mer	70	3,500	BARNICHON Serge	2011
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	44	1,600	JOSSO Stéphane	2015
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Tanche	-	5,600	LEBAT Dylan	2017
Brème	-	3,780	ESTORGUES Jordan	2004
Alose	67	3,415	LABESSE Julien	2013
Black-bass	-	2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black-bass	47	1,500	GOUGNON Teddy	2006
Chevesne	60	-	BRUNO Roger	2016
Silure	234	85	GOSELIN Laurent	2019
Gardon	43	1,500	LE BORGNE Lionel	2012

Pour 2020, déclarez vos prises !!! Même si elles ne rentrent pas au tableau des records, elles seront récompensées. Les bulletins de participation sont disponibles chez vos dépositaires de cartes de pêche ou sur le site internet de la Fédération : [www.morbihan.federationpeche.fr](http://www.morbihan.federationpeche.fr)



## Pollution de l'Ellé : DOUX une nouvelle fois condamné !

Jun 2017, une importante mortalité piscicole est constatée sur le ruisseau du Stangven à Plouray et sur l'Ellé. Invertébrés, poissons, dont de nombreuses très belles truites, jonchent le fond du cours d'eau. Les recherches menées désignent l'abattoir DOUX de

Plouray comme origine de la pollution. La direction de l'établissement nie contre l'évidence sa responsabilité dans cette nouvelle mortalité. Parties civiles, l'AAPPMA l'Entente du haut-Ellé et la Fédération ont contribué à la reconnaissance de cette responsabilité et à la condam-

nation pénale de Doux par le tribunal de Lorient le 16 mai 2019. Elles ont également obtenu plus de 12 000 € de dommages et intérêts qui ne seront cependant pas versés, la société DOUX ayant entre-temps fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Reste la condamnation !

## Tourisme-pêche en Centre-Ouest-Bretagne : un bilan prometteur



Le bilan a été présenté devant un auditoire d'une cinquantaine d'élus et professionnels et Madame GALLO, vice-présidente de la Région en charge du tourisme.

Vendredi 11 octobre a été présenté à St Goazec (29), le bilan des quatre années du travail réalisé conjointement par les trois Fédérations des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan avec le concours du Pays Centre-Ouest-Bretagne et de la destination Kahlon-Breizh pour y développer le tourisme-pêche. En présence d'Anne Gallo, vice-présidente de la Région en charge du tourisme et des voies navigables et d'une cinquantaine de personnes, dont des élus et professionnels du tourisme, les objectifs et résultats des quatre axes de travail ont été développés et discutés.

Le 1<sup>er</sup> axe consistait à **structurer l'offre de pêche**, ce qui passe par l'aménagement de 40 parcours

et la création de parcours spécifiques à accès par réservation tels les étangs de la Martyre et de St Connan (22). **L'animation du territoire**, 2<sup>e</sup> axe, a notamment pris la forme d'un programme de 80 animations ayant rassemblé 611 personnes sur sept sites différents et par la mise en place de services tels que la location de barques ou de matériel de pêche. **L'accueil des publics**, 3<sup>e</sup> axe, s'est structuré autour de la qualification d'hébergements selon la démarche initiée nationalement - désormais, 37 hébergements sont qualifiés - et par la formation d'une centaine d'hébergeurs et acteurs du tourisme. Des documents informatifs de présentation des parcours ont également été conçus et mis à dis-

position dans les hébergements et les offices du tourisme. Enfin, **la promotion du territoire** a été soignée avec la production de plusieurs films, la création d'un site internet régional, d'une page Facebook et d'une bannière "Bretagne, terre de pêche". Le budget total du projet (500 000 €) s'est réparti en 430 000 € de travaux et 70 000 € de communication financés par la Région, l'Europe, les collectivités locales et les structures associatives de la pêche, dont la FNPF.

A l'issue de ce bilan, l'ensemble des participants a souhaité que ce programme soit prolongé et élargi à l'ensemble de la destination Kahlon-Breizh.

JYM/CLC

## Très bonne année pour les jeunes saumons sur l'Ellé

Cette année, les indices d'abondance en juvéniles de saumons sont particulièrement bons sur le bassin de l'Ellé. Malgré des niveaux d'eau qui ne sont montés que tardivement à l'hiver 2018-19, les géniteurs de saumons se sont manifestement bien répartis sur les différents sous-bassins. L'Inam connaît un niveau de production très élevé, avec une moyenne de 50 jeunes saumons en cinq minutes, et ce jusqu'à l'aval de Gourin. De même, le cours principal de l'Ellé est très productif, en particulier sur sa partie amont. Seul l'Aër est moins attractif. Néanmoins, on a remarqué cette année des indices d'abondance plus élevés que les années précédentes, et bien répartis depuis la confluence avec l'Ellé jusqu'à Priziac.



Cette année, les tacons étaient nombreux et de taille élevée.

## Reméandrage du ruisseau de Langonnet : de la résilience pour l'eau

Après une première opération de reméandrage en 2010 au niveau du bourg, le ruisseau de Langonnet a bénéficié en amont, d'une réhabilitation près du site de Kéraudrénic. Des travaux susceptibles d'apporter de la résilience pour l'eau dans les territoires face au changement climatique. Les travaux ont été réalisés dans le cadre du CTMA de L'Ellé sous maîtrise d'ouvrage de Roi Morvan Communauté sur une parcelle propriété de la Fédération de pêche du Morbihan.

Ce secteur de cours d'eau avait bénéficié en 2004 de travaux de diversification d'habitat par implantation de déflecteurs réalisés avec des pieux en bois, mais les résultats ont été peu significatifs probablement à cause de la faible pente, c'est pourquoi la technique du reméandrage a été mise en œuvre. Le nouveau lit d'une largeur de 1,50 m et de 0,80 cm de profondeur a été allongé passant de 120 m avant travaux à 220 m. Les radiers ont été consolidés par un apport de granulats récupérés dans le lit d'origine.

Les berges ont été talutées pour permettre un ajustement du cours d'eau.

### MORPHOLOGIE SINUEUSE

Ce type de travaux qui consiste à redonner au cours d'eau sa morphologie sinueuse dans son ancien lit, permet au cours d'eau de retrouver l'ensemble de ses fonctionnalités :

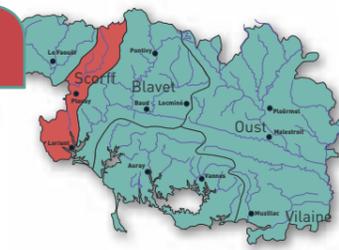
- Le bon déroulement du cycle de vie des espèces vivantes par la diversification des écoulements et des habitats du lit mineur.
- La dynamique du cours d'eau par la réactivation des zones préférentielles d'érosion et de dépôts.
- Les conditions hydrauliques de la rivière permettant de réduire les risques d'inondation en aval et d'améliorer la régulation du régime des eaux à l'étiage.

Ce type de travaux est une préfiguration du travail de grande ampleur à réaliser sur les cours d'eau et les zones humides de fond de vallée pour préparer la Bretagne aux effets du changement climatique en apportant de la résilience aux territoires dans le domaine de la ressource en eau.



Le ruisseau de Langonnet a retrouvé des méandres.

JD/JCLC



## Pisciculture de Pont-Calleck : autorisation annulée !

Fin février 2017, la pisciculture de Pont-Calleck était autorisée par le préfet à reprendre son activité. Opposés à cette reprise, les pêcheurs du Scorff, via la Fédération, et Eau et rivières de Bretagne, avaient contesté l'autorisation préfectorale (Cf. JPEM n° 26 de janvier 2018 p12).

Par jugement du 6 juin 2019, le tribunal administratif de Rennes a annulé le récépissé de succession

délivré par le préfet du Morbihan au reprenneur de la pisciculture.

### UNE VICTOIRE AU GOÛT AMER !

Par cette décision, le tribunal administratif reconnaît que les conditions de relance de l'activité de cette pisciculture étaient illégales ainsi que nous le soutenions dès le départ. C'est pour nous la reconnaissance de la pertinence de notre position ; une victoire au goût

amer ! En effet, malgré qu'elle nous ait donné pleinement raison, cette décision ne peut nous satisfaire. En violant les règles de droit qu'il est chargé de faire appliquer, le préfet du Morbihan a permis le redémarrage d'une pisciculture qu'il n'est plus aujourd'hui question que de régulariser.

En application du jugement, le préfet a mis en demeure le pisciculteur de présenter un dossier de régularisation avant le 26 septembre et lui a octroyé une autorisation de production limitée pour le temps de la procédure, au minimum 18 mois. Procédure allégée ou complète, avec étude d'impact et enquête publique, à l'heure où cet article est écrit, nous ne savons pas encore ce qui sera appliqué à cette demande d'autorisation malgré les engagements pris et les beaux discours sur la nécessité d'une procédure transparente et qui garantisse la protection de l'environnement. A suivre.

JYM/CLC



Cette truite arc-en-ciel piégée au moulin des princes pourrait être une 1<sup>ère</sup> échappée de la pisciculture.

N. Jeannot

P/12

## Les saumons du Scorff au cinéma

Depuis 1994, la station de comptage des poissons migrateurs sur le Scorff est le centre d'un important programme de recherche et de suivi de la population de saumons du Scorff. Afin de mieux faire connaître au grand public la teneur de ces recherches d'un niveau international, la Fédération, en partenariat avec l'INRA, a tourné un cycle de six films présentant chacun un axe de ces recherches. Comptage des adultes, des juvéniles, des reproducteurs et suivi individualisé des saumons y sont expliqués par les chercheurs et techniciens qui contribuent aux recherches menées. Tournés dans le cadre de l'année internationale

du saumon, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Fédération nationale de la pêche, ces films permettent notamment d'organiser des soi-

rées-débats sur la connaissance de cette espèce à la fois connue et encore mystérieuse à bien des égards

JYM/CLC



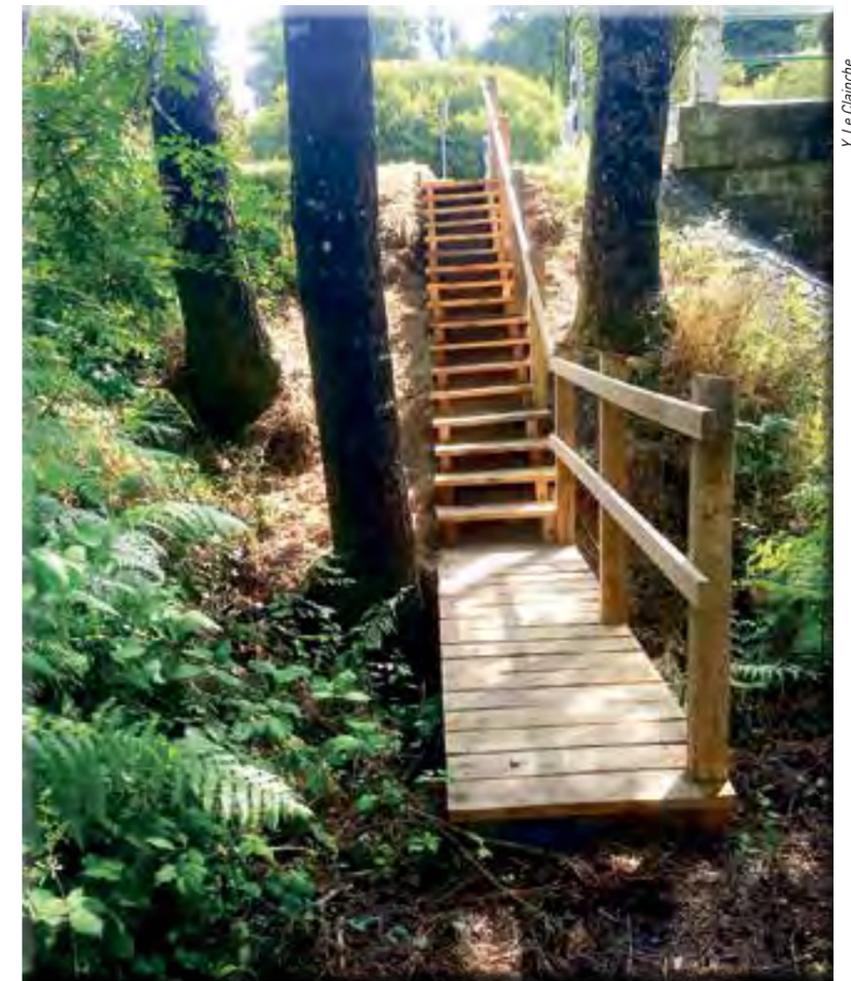
C. Le Clève

Six films pour mieux faire connaître au public les mystères du Saumon du Scorff.

## Guéméné/Scorff : sept parcours aménagés

Le programme d'aménagement de parcours qui avait été validé dans le cadre de l'appel à projet régional "tourisme aux quatre saisons" s'est poursuivi en 2019 sur le territoire du Centre-Ouest-Bretagne. Au final, ce sont sept parcours de pêche qui ont fait l'objet d'aménagements : parkings, passages clôtures, passerelles, escaliers, ouverture de postes de pêche, panneaux d'informations. Ont été concernés l'étang du Dordu et six parcours du Scorff : Saint Houarno, Poulhibet, Guéméné, Le Stume, Cabreno et Pont Borion. Les premiers retours faits au président de l'AAPPMA confirment que ces petits équipements sont un vrai plus pour l'accueil des pêcheurs et la pratique de notre loisir. Cette démarche est aussi intéressante pour nos relations avec les riverains dans la mesure où ils permettent d'éviter, notamment, certaines dégradations de clôtures où de gêne aux accès des parcelles. Ces projets ont été financés par Le Conseil Régional, la Fédération Nationale Pour la Pêche en France, la Fédération départementale, l'AAPPMA de Guéméné avec une participation de Roi Morvan Communauté.

YLC



Y. Le Clainche

Un accès au Scorff plus aisé désormais !!

## CTMA du Scorff : Les actions continuent... malgré le bon état !

Une des actions importantes du CTMA en 2019 a été l'engagement de l'effacement de l'étang de Pont Person sur la commune de Cléguer. Implanté directement sur le cours d'eau, ce plan d'eau avait fini, comme de

nombreux étangs, par se combler avec les sédiments. Après un abaissement lent du plan d'eau en 2019 et une phase de stabilisation des sédiments d'un an, les bassins de décantation à l'aval et la digue seront retirés. Ensuite des aménagements

complémentaires pourront être réalisés pour finaliser la connexion des 5 km amont de ruisseaux avec le cours principal du Scorff. De leur côté, les associations, AAPPMA de Plouay et Guéméné/Scorff ainsi que Den Dour Douar et les Amis de la rivière, ont poursuivi leurs interventions d'entretien de cours d'eau. Au regard de la directive cadre européenne sur l'eau, le Scorff est en "bon état écologique". Malgré cela, Lorient Agglo a préparé un CTMA sur le Scorff et le Scave pour les années 2020 à 2024. Il visera principalement l'hydro morphologie sur le Scave ainsi que la continuité écologique sur le reste du bassin.

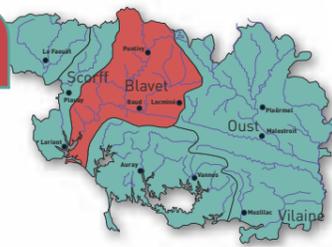
L'effacement de l'étang de Pont-Person permettra de reconnecter 5 km de ruisseaux avec le Scorff.



D. Lemouée

JCLC

P/13



## Microcentrales sur le Blavet aval Tout se jouera en 2020 !

Dans notre revue 2019 (cf. JPEM n°27 p 14), nous faisons état de trois projets de microcentrales sur les barrages de Quelennec, Minazen et Manerven et de notre opposition, ainsi que celle de l'AAPPMA de Lorient à ces projets. Depuis, de l'eau a coulé sur les barrages et ces trois projets ne sont plus que deux. Quelennec échappera à son électrification ! Restent les deux autres. Le SAGE Blavet, dans un avis rendu début 2019, a émis un avis favorable à ces projets mais sous réserve que soit réalisée une expertise du franchissement des ouvrages modifiés par l'installation des microcentrales et que, si travaux de continuité il doit y avoir, ils soient assurés par le pétitionnaire. En cela, le SAGE Blavet a suivi les remarques de la Fédération.



Mars 2019, des représentants des 4 AAPPMA du Blavet et de la Fédération ont manifesté leur opposition aux microcentrales en posant une banderole sur les barrages concernés.

Suite à cette première série de consultation, il a été demandé aux pétitionnaires des deux dossiers d'apporter différents compléments pour la fin 2019. Ainsi, c'est courant 2020 que devrait se jouer l'avenir de

ces deux demandes auxquelles les quatre AAPPMA du Blavet, Lorient, Baud, Melrand et Pontivy ainsi que la Fédération sont opposés.

CLC

P/14

## Vieille rivière du Blavet à St Aignan Importante mortalité piscicole !

Le 24 septembre 2019, la Fédération est alertée du constat d'une importante pollution de la vieille rivière du Blavet, à l'aval du barrage de St Aignan géré par EDF dans le cadre de la concession de Guerlédan. A l'arrivée de l'AFB, le constat est celui qu'a déjà fait l'AAPPMA de Pontivy, déjà sur place : le barrage de St Aignan est grand ouvert et totalement vide, seul restant l'important stock de boue issu de

la vidange de Guerlédan en 2015. Dans la rivière, c'est l'hécatombe : le lit est totalement recouvert d'une épaisse couche de boue d'une trentaine de centimètres d'épaisseur, jonché de poissons morts dont de nombreuses truites. Les marques de la pollution se voient jusqu'à la jonction de la vieille rivière et du canal, 4 500 m en aval. L'origine de la pollution semble être l'ouverture des vannes du barrage de St Aignan par EDF pour réaliser un réglage.

Pour rappel, la vidange du barrage de Guerlédan en 2015 a généré de fortes dévalaisons de sédiments en partie stockés dans la retenue de St Aignan mais dont une partie avait franchi la retenue et s'étaient déposés, déjà, dans la rivière. Les suivis post-vidange réalisés montraient un retour progressif à une meilleure qualité après trois années de fort impact (densité de truites divisée par 10). Il est clair que ce nouveau colmatage réduit à néant ces trois ans de cicatrisation. En outre, la question de la gestion de l'important stock de boue présent dans la retenue se pose plus que jamais. Il n'est en effet pas acceptable de laisser planer indéfiniment une telle menace pour le milieu naturel. La Fédération et l'AAPPMA de Pontivy ont porté plainte dans ce dossier.

CLC

La population de truites de la vieille rivière à nouveau anéantie quatre ans après les dégâts de la vidange de Guerlédan.



E. Seguet

## Journée départementale Les pêcheurs se mobilisent pour le Temple



180 pêcheurs ont restauré le ruisseau du Temple sur 800 m.

P/15

180 personnes et 16 AAPPMA se sont mobilisées sur le ruisseau du Temple le 14 septembre à l'occasion de la journée départementale de restauration des milieux aquatiques. Durant cette 30<sup>e</sup> édition, 800 m de travaux, réalisés près du village de Cléhern sur la commune d'Inzinzac Lochrist, ont bénéficié à ce ruisseau du Temple, en zone d'influence de l'AAPPMA de Lorient.

Le secteur, particulièrement encombré, était caractérisé par une forte densité de saules pour certains couchés dans le cours d'eau, dans un secteur d'anciennes prairies en déprise agricole.

Deux parcelles riveraines avaient été préalablement broyées par une entreprise de travaux agricoles et par l'AAPPMA de Melrand venue avec un tracteur équipé d'un broyeur. Cela a permis de faciliter la progression des bénévoles sur le chantier. Autre travail préparatoire : de nombreux arbres avaient été tirés sur les parcelles lors d'un chantier organisé le mercredi précédent à l'aide de quelques bénévoles de l'AAPPMA et d'une entreprise de travaux agricoles. Le but : diminuer la pénibilité du chantier.

### ENTRETIEN RÉGULIER, UNE NÉCESSITÉ

Après un pot de remerciements et les allocutions des élus, le chantier s'est terminé autour d'un repas. Les travaux réalisés sont inclus dans le programme sous maîtrise d'ouvrage de la FDPPMA 56 dans le cadre du programme coordonné avec le soutien financier du Conseil départemental. Cette journée a été l'occasion, lors de la visite du chantier par les élus et l'administration, de rappeler une nouvelle fois la nécessité d'un en-

retien régulier de la végétation des berges des cours d'eau. Cet entretien conditionne en effet le maintien des habitats en bon état fonctionnel notamment pour éviter le colmatage du lit par les dépôts de sédiments. Les pêcheurs ont demandé que l'entretien de la ripisylve soit intégré au projet du CTMA Blavet actuellement en cours d'élaboration car, même en "bon état", les cours d'eau se dégradent s'ils ne sont pas entretenus.

JD/JCLC

**Gîte du Martin Pêcheur**

1 lit double + 2 lits simples

Kitchenette équipée

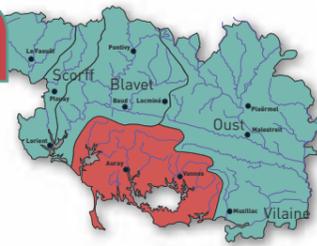
Sèche bottes

WIFI GRATUIT

[www.baramodkozh.fr](http://www.baramodkozh.fr)

Venez pêcher la truite Fario sur Le Scorff, La Sarre et L'Aër

**Lignol (56) 02 97 27 05 66**



## □ SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel : validation imminente

Le SAGE n'a pas intégré de disposition spécifique permettant de régler le point noir que constitue l'étang de la forêt sur la qualité du Loch. Les démarches pour obtenir sa mise en dérivation devront être poursuivies.



F. Jossec

Le dernier Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Morbihan, engagé en 2011, est en passe d'être validé après 8 ans de démarche. Il couvre 1266 km<sup>2</sup>, tout ou partie de 67 communes et 251 000 habitants soit 34 % de la population du Morbihan. Atteinte du bon état des masses d'eau à l'horizon 2021 ou 2027, meilleure prise en compte des cours d'eau et des zones humides dans les documents d'urbanisme ou en cas de travaux, ce SAGE aura une incidence positive sur les milieux aquatiques.

### UNE INCIDENCE POSITIVE ATTENDUE ...

Parmi les enjeux retenus par le SAGE, la qualité des milieux aquatiques est essentielle, elle se dé-

cline en plusieurs composantes qui intègrent les préoccupations des pêcheurs sur le secteur :

- L'hydro morphologie qui constitue un des paramètres déclassant est particulièrement à reconquérir sur des ruisseaux du Pont du Roc'h, du Loc'h et du Sal, du Vincin et du Plessis, ainsi que sur les têtes de bassins. Ces altérations sont essentiellement dues aux travaux connexes aux remembrements et d'hydraulique agricole par la rectification et le recalibrage du lit,
- La continuité écologique est à reconquérir sur l'ensemble des cours d'eau. Le Loc'h devra faire l'objet d'une attention particulière notamment au barrage de Tréauray ou à l'étang de la Forêt sans oublier les nombreuses buses qui constituent souvent des obstacles infranchis-

sables pour la truite.

Pour les AAPPMA concernées (Lorient, Auray, Grand Champ et Vannes), c'est l'espoir de voir réhabilités des cours d'eau parmi lesquels le Pont du Roc'h, le Kergroix, le Loc'h, le Sal, le Vincin, le Liziec ou le Plessis ainsi que l'étang de Noyal (seule masse d'eau "plan d'eau").

### UNE AMBITION TROP MESURÉE

Avec le changement climatique en cours, l'enjeu principal sur ce territoire, la reconquête de la "quantité d'eau", aurait nécessité une ambition très forte pour augmenter la résilience des milieux aquatiques et favoriser un régime des eaux plus régulier. Sur cet aspect, l'ambition de ce SAGE reste trop faible pour atteindre des résultats significatifs. Trop souvent, la recherche de consensus a conduit à restreindre le plus possible les actions contraignantes et les engagements au détriment de l'efficacité. C'est ainsi que l'on regrettera particulièrement que la question de l'étang de la forêt n'ait pas été traitée spécifiquement.

Reste que ce 1<sup>er</sup> SAGE sur ce territoire constitue une avancée attendue qu'il nous faudra valoriser sur le terrain et lors des futures réunions de la CLE à laquelle la Fédération contribue.

JCLC / MLBo

## □ Étang de St Jean : un potentiel important pour les anguilles

Le site de l'étang de Saint-Jean, propriété du Conservatoire du littoral sur la commune de Locoal Mendon, fait actuellement l'objet de l'élaboration d'un plan de gestion par le Conservatoire. Un des points étudiés concerne la gestion hydraulique du site, qui est très complexe : d'une part une pièce d'eau saumâtre, séparée de la mer par un vannage et, le long de celle-ci, le Calavret, petit affluent de la Ria d'Étel, avec un clapet à marée à son exutoire. Les ouvrages actuels ne sont pas très faciles à franchir par les poissons migrateurs, et pourtant, on a pu mesurer avec des



dispositifs spécifiques l'attrait du site pour les anguilles notamment. Ainsi, quelques anguillettes ont été observées à la fois dans le plan

Le site de l'étang de St Jean, comme de nombreux marais arrière-littoraux, présente un potentiel très intéressant pour les poissons migrateurs, notamment les anguilles.

d'eau et dans le Calavret. Les ouvrages, de par leur classement réglementaire, devront être aménagés prochainement pour être plus facilement franchissables. L'accès à ces zones de grossissement particulièrement riches sera très bénéfique pour l'anguille, espèce en danger critique d'extinction.

ALC

## □ Surchauffe à l'aval des étangs

Un suivi thermique a été mis en place sur le Loc'h depuis trois ans pour obser-



A.L. Caudal

ver l'évolution des températures de l'eau depuis l'amont du bassin, jusqu'à l'aval de l'étang de Tréauray. L'impact thermique de l'étang de la Forêt et de celui de Tréauray apparaît toujours très nettement dans ces relevés. Les températures les plus élevées ont en effet été mesurées en aval des étangs, avec plus de 26°C au pied de l'étang de la Forêt, et près de 25° sous l'étang

de Tréauray. Ces conditions sont incompatibles avec la survie de la truite, espèce d'eau froide qui ne supporte pas les températures supérieures à 24,7°C. En amont de ces plans d'eau, la situation était moins dégradée : les valeurs observées sont en moyenne de 2 à 3 °C inférieures, mais les écarts peuvent atteindre jusqu'à 6°C. Les plans d'eau sur cours restent une problématique majeure, même une année moyenne avec des conditions moins pénalisantes que les années précédentes.

ALC

## □ CTMA "Ria d'Étel" : Objectif migrateurs !

L'intervention des associations continue sur le ruisseau le Kergroix pour l'AAPPMA d'Auray et Le Pont du Roc'h pour l'AAPPMA de Lorient aidée par l'association Locaterre de Languidic. Le rechargement du ruisseau de Kerron initiallement prévu est reporté en 2020 dès l'obtention de l'autorisation administrative de réalisation des travaux.

Le Syndicat mixte de la Ria d'Étel est intervenu quant à lui sur le ruisseau de Poumen à Belz, Erdeven et Ploemel pour de la renaturation et le rétablissement de la libre circulation piscicole par mise en place de rampe d'enrochement.

Le Rion, à Languidic, bénéficie de rechargement et de diversification d'habitat ainsi que de travaux de libre circulation piscicole sur le secteur amont. En outre, sur le secteur aval au niveau de Pont Keran, un projet de reméandrage sur 900 m à l'amont du pont et 375 m à

l'aval est à l'étude pour 2020. Enfin, une étude préalable au rétablissement de la continuité écologique sur 9 ouvrages a été engagée par le syndicat sur le Kergroix, le Pont du Roc'h, le Moulin de Cocheulin et le Poumen.

JCLC

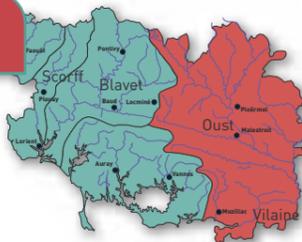


SMRE

De nombreux travaux de continuité écologique ont été réalisés sur le bassin, ici sur le Rion.



**PROTECTION PARE-SOLEIL**  
**SAS MOUCHY STORES**  
 56220 PEILLAC - 02 99 91 28 22  
 Stores intérieurs et extérieurs  
 Motorisation • Entretien  
 Bâches • Réparations camping  
**DEVIS GRATUIT**  
 Fabricant • Installateur  
 www.store-mouchy.com  
 mouchystores@orange.fr



## Voies navigables La Région au chevet du mortier

Les pêcheurs le réclamaient depuis longtemps ! Cet été, des travaux d'enlèvement de plantes invasives (jussie et myriophylle) ont été menés par la Région sur le vieil Oust, entre les barrages de la Potinais et de Limur, vers le port de Glénac, sur le mortier et sur l'Aff.

Ces travaux ont permis de dégager plus de 6 ha de marais et rivières envahis au point d'être impraticables pour toutes activités, dont la pêche.

Les travaux ont consisté à l'arrachage manuel de la Jussie sur le secteur du port de Glénac. Ils se sont poursuivis avec des interventions soit manuelles, soit mécaniques sur le pourtour de l'île aux piés dont le rio de la Borde, le mortier, le vieil Oust entre le mortier et Limur. A noter que sur ce dernier secteur, de nouveaux embâcles, apparus depuis la dernière opération d'enlèvement de 2018 ont également été enlevés.



Été 2016 : le marais étouffait déjà sous la jussie. Six hectares viennent d'être nettoyés par la Région.

Au total, cette opération de la Région Bretagne constitue un investissement de plus de 217 000 euros qui ré-ouvre aux activités touristiques et de loisirs, dont la pêche, un espace très prisé et fréquenté. Pour mémoire, cette opération

continue l'action engagée en 2017 par les pêcheurs qui, au cours d'une journée réunissant 220 participants, avaient entretenu une partie de la vieille rivière des Fougères et du vieil Oust.

CLC

## Pêche professionnelle en Vilaine, trop peu d'avancées

Dans notre dernière revue (cf. JPEM n°27 p.18), nous présentions nos exigences afin que la cohabitation entre pêcheurs amateurs et professionnels en Vilaine s'améliore.

Parmi les 11 exigences formulées et portées à la connaissance de l'administration, seules trois ont reçu une suite favorable : la non extension de la pratique pro en dehors des secteurs actuels, la non extension des tailles de filets autorisés et le respect par les professionnels des dates et tailles d'ouverture actuelles. On le voit, il ne s'agit pas d'avancées mais plutôt de "non reculs supplémentaires". Seul point positif : une légère augmentation du nombre de contrôles, qui n'ont apparemment pas donné lieu à constat d'infraction mais ont

au moins eu le mérite de montrer que l'État était présent.

Cette situation n'est évidemment pas acceptable par les pêcheurs amateurs qui maintiennent leur demandes et espèrent obtenir rapidement de véritables avancées.

En 2020, le parcours de Rieux accueillera les championnats du monde de pêche au feeder. Avant, pendant et après ce championnat vont se succéder sur le parcours des compétiteurs qui viendront s'entraîner puis concourir et des amateurs qui viendront "se frotter" à ce parcours international. Nous avons demandé et obtenu l'interdiction de toute pêche au filet au droit du parcours. Personne n'aurait compris que cette interdiction ne soit pas prise !

PCH/CLC

Une demande d'interdiction de la pêche au filet au droit du parcours de Rieux justifiée par sa notoriété et ses retombées touristiques.



C. Le Clève

## Civelles : les années se suivent ...

Une année de plus pour le plan de gestion de l'anguille censé lutter contre la disparition de cette espèce classée en danger critique d'extinction. Pour cette 11ème année du plan, selon les chiffres provisoires de l'IAV, il est remonté dans la Vilaine 288 kg de civelles, moins de la moitié des 600 kg minimum nécessaires pour une colonisation acceptable du bassin versant. C'est pourtant la 4<sup>e</sup> meilleure année sur les 11 du plan. Et pendant ce temps, la pêche professionnelle a "ramassé" quelques sept tonnes de civelles,

soit un marché de plus de deux millions d'euros réparti à 40 % entre la consommation et 60 % pour un repeuplement aux hypothétiques résultats.

Une évaluation du plan est en cours. Début 2019, la Fédération a participé à la consultation publique concernant le plan de gestion et a demandé que toute exploitation commerciale de cette espèce cesse. Cependant, il y a peu d'espoirs que les gros sous laissent la place à une vraie politique de préservation.

CLC



IAV

## Bassin de l'Oust : des perspectives en demi-teinte

Plusieurs contrats territoriaux "milieux aquatiques" sont portés par le syndicat mixte du GBO (grand-bassin de l'Oust) sur l'axe Oust et ses affluents.

### DES COLLECTIVITÉS PISCICOLES PRÉSENTES

En 2019, sur le bassin de l'Yvel, l'AAPPMA Le Brochet Mauronnais a continué son travail de restauration de la ripisylve sur le ruisseau de la Doueff à l'aval de la voie verte. Ce travail de libération des emprises va permettre de reconstituer les radiers dans le lit mineur du cours d'eau qui avait été recalibré. L'AAPPMA La Truite du Porhoët est intervenue sur le ruisseau de Groutel en continuité du secteur renaturé au niveau du moulin de Bilhaut. En amont, le ruisseau a été reméandré sur une distance de 450 m.

### UN CONTRAT TERRITORIAL À MINIMA

Pour 2019-2024, c'est un contrat territorial à minima pour les milieux aquatiques qui a été acté. Choix budgétaire oblige, sans augmentation des participations des communes, les actions sur les milieux aquatiques menées par le syndicat mixte GBO seront réduites sur le secteur de l'Oust, néanmoins, les collectivités piscicoles resteront présentes.

Sur le bassin de l'Arz, le classement du cours d'eau en "bon état" a anéanti les espoirs de mise en œuvre du CTMA prévu et, donc, d'amélioration de sa qualité piscicole. Il semble que ce soit la présence d'une seule truite pêchée lors d'un inventaire au point de référence, qui ait été décisive dans ce classement... Pourtant un tra-

vail important resterait à réaliser sur les affluents pour retrouver un cours d'eau véritablement en bon état.

### À PARTIR DE 2020 UN CTMA SUR LA CLAIE

A l'inverse et heureusement, la Claie va enfin bénéficier d'un programme de restauration du cours principal et de certains affluents majeurs. Les AAPPMA de Locminé, Vannes, Ploërmel et Malestroit vont compléter le programme d'actions réalisé par le Grand Bassin de l'Oust pour la mise en œuvre des actions nécessaires pour la reconquête du bon état écologique des masses d'eau :

- Laissés à l'abandon depuis plusieurs dizaines d'années, les derniers secteurs du cours principal verront une restauration de la ripisylve.

- Des travaux de restauration du lit mineur et de continuité seront engagés sur les ruisseaux de Chausmusset, Sérentin, Trédion et Saint-Anne.

JCLC



J.C. Le Clainche

Ces travaux de reméandrage effectués sur le ruisseau de Bilhaut dans le cadre du CTMA Yvel-Hyvet préfigurent ce qu'il faudrait poursuivre pour obtenir un bon état.

EN VRAI,  
SI ON A UN  
ACCIDENT GRAVE  
TOUT SEUL,  
ON N'EST PAS  
COUVERT.

**GARANTIE DES  
ACCIDENTS DE LA VIE**

Jusqu'à 2 millions d'euros  
d'indemnisation.

[groupama.fr](http://groupama.fr)



Pour les conditions et les limites des garanties se reporter au contrat disponible en agence.

Groupama Loire Bretagne - Cassa Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles (Indépendantes de la Loire)  
23, Boulevard Solferino - CS 9209 - 31002 Revels cedex - 303 844 033 RCS Revels  
Etranger régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution  
87 rue Talbot - 75009 Paris  
Document et visuels non contractuels - Crédit photo: Thinkstock - Crébon - Agence Marcol - Septembre 2016



**Groupama**  
la vraie vie s'assure ici

**A ne pas  
rater !**

En 2020,  
Rieux accueille  
les championnats  
du monde de pêche  
au feeder

Les 11 et 12 juillet 2020, le parcours international de "pêche de compétition de Rieux" accueillera son 3<sup>e</sup> championnat du monde. Après le championnat du monde des clubs en 1996, celui des jeunes en 2013, cette compétition exceptionnelle concernera cette fois la pêche au feeder. Pendant ces deux jours, plus de 180 compétiteurs représentant au moins 30 nations donneront un spectacle où la patience n'a aucune place. Pour gagner, ils devront plutôt faire preuve d'intelligence, de vivacité, de rapidité et d'habileté ! Deux jours de spectacle gratuit. A cocher impérativement sur son agenda !



C. Le Clère

cahier  
spécial  
pêche

pages 21 à 35

**Electricité  
Prudence**  
Gardons nos distances



Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !

**enedis** **reco**  
L'ÉLECTRICITÉ EN NORME



L. Madelon - FNPF



F. Jossec



# Réglementation 2020 : fiche pratique

Les informations suivantes sont données à titre indicatif : consulter l'arrêté préfectoral téléchargeable sur le site de la Fédération [www.morbihan.federationpeche.fr](http://www.morbihan.federationpeche.fr) rubrique réglementation

## Dates d'ouverture 2020

- 1<sup>ère</sup> catégorie : du 14 mars (8h00) au 20 septembre inclus
- 2<sup>nde</sup> catégorie : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Espèce	1 <sup>ère</sup> catégorie	2 <sup>nde</sup> catégorie
TRUITE FARIO	Du 14/03 au 20/09	Du 14/03 au 20/09
TRUITE ARC EN CIEL	Du 14/03 au 20/09	Du 01/01 au 26/01 et du 14/03 au 31/12
BROCHET	Du 25/04 au 20/09	Du 01/01 au 26/01 et du 25/04 au 31/12
PERCHE	Du 14/03 au 20/09	Du 01/01 au 26/01 et du 25/04 au 31/12
SANDRE	Du 14/03 au 20/09	Du 01/01 au 28/01 et du 16/05 au 31/12
BLACK-BASS	Du 14/03 au 20/09	Du 01/01 au 28/01 et du 01/07 au 31/12
ANGUILLE JAUNE	Du 01/04 au 31/08 - Carnet de pêche obligatoire	
ALOSES	Du 14/03 au 20/09	Du 14/03 au 20/09 (interdit en avril sur Oust et Vilaine)
SAUMON ET TRUITE DE MER	Se reporter à l'arrêté préfectoral spécifique (téléchargement sur le site de la Fédération)	

## Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.

*Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).*

## Tailles légales de capture

- Truite : 23 cm
- Truite de mer : 35 cm
- Saumon : voir document spécifique
- Sandre : 50 cm
- Black-bass : 40 cm (en 2<sup>nde</sup> catégorie)
- Brochet : 60 cm

## Nombre de lignes autorisées

- en 1<sup>ère</sup> catégorie : 1 seule ligne.
- en 2<sup>nde</sup> catégorie : 4 lignes sauf sur les plans d'eau figurant à l'article 12-5 de l'arrêté préfectoral sur lesquels l'usage d'une seule ligne est autorisée.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

## Limitations de captures

- Truites : maximum de 6 truites par jour par pêcheur.
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur.
- Saumons : non connus à la date de rédaction. Voir arrêté "migrateur".
- Carnassiers : 3 par jour maximum dont 2 brochets maxi par pêcheur.

## Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en 1<sup>ère</sup> catégorie entre l'ouverture et le 12/04 inclusivement.

## Rappels réglementaires importants

- Au bord des cours d'eau, les pêcheurs sont les invités des propriétaires riverains, titulaires des droits de pêche (L435-4 du CE). Merci de respecter le droit de propriété, de fermer les barrières et de ne pas jeter vos débris.

- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie, mais autorisé en étangs.

- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne se pratique qu'à partir de la rive.

- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE) ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages (en application du code du domaine public fluvial).

- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).

- En 2<sup>nde</sup> catégorie, la pêche au ver manié, au vif, au poisson mort ou aux leurres (sauf mouche) est interdite pendant la période de fermeture du carnassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur le Blavet. La pêche du silure au ver reste autorisée pendant cette période.

## RÈGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Voir pages 26, 27 et 28

## PARCOURS CARPE DE NUIT

- Voir page 26

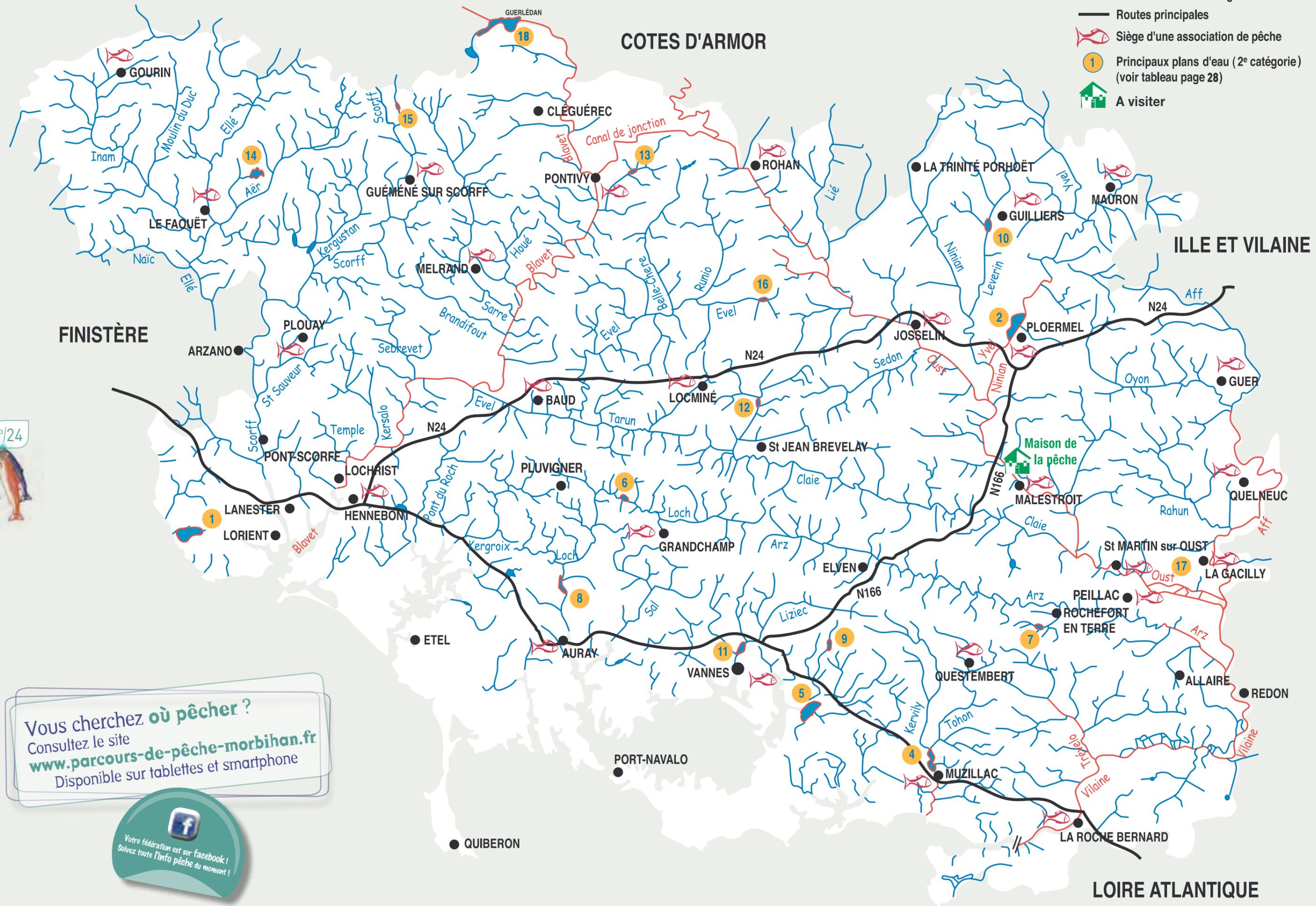
# Réserves de pêche 2020

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites	Communes
AURAY	Etang de Tréauray	2 <sup>e</sup>	Amont : pont de la D19 - Aval : Barrage du Moulin du Pont de Brech	Brec'h - Pluneret
AURAY	Le Loc'h	1 <sup>ère</sup>	Aval du barrage de Tréauray jusqu'à la passerelle publique et dans le périmètre de production de l'usine de production d'eau potable	Brec'h - Pluneret
AURAY/VANNES	Sal	1 <sup>ère</sup>	Dans l'emprise de l'ancienne retenue de Pont-Sal	Plougoumelen - Pluneret
Entente du Haut Ellé	Ruisseau de cadelac	1 <sup>ère</sup>	Amont : CD 132 Aval : Jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër	Priziac
GUEMENE	Ruisseau La Bonne Chère	1 <sup>ère</sup>	Aval : La Sarre - Amont : 1 <sup>er</sup> pont Commune de Guern	Guern
GUEMENE	Ruisseau de Kerustang et Moulin Ruchec	1 <sup>ère</sup>	De la confluence avec le ruisseau de Milin Ruchec (Kernascléden) jusqu'à l'ancienne digue Etang de Pont Callec (Aval) - (1 km)	Kernascléden Berné
GUER	Ruisseau du Camp de Coëtquidan	1 <sup>ère</sup>	Affluent de l'Aff rive droite et l'Oyon rive gauche	Guer
MALESTROIT	Canal de Nantes à Brest	2 <sup>e</sup>	De 50 m en amont à 50 m en aval de la passe à poissons de Beaumont	S <sup>t</sup> Congard et S <sup>t</sup> Laurent /Oust
MALESTROIT	Canal de Nantes à Brest	2 <sup>e</sup>	Sur 50 m en aval de la passe à poisson de la Née	S <sup>t</sup> Abraham
MELRAND	La Sarre	1 <sup>ère</sup>	Sur 50 m à l'aval de la prise d'eau de la passe à poisson de la pisciculture de Bourdousse.	Melrand
MUZILLAC	S <sup>t</sup> Eloi		Sur 25 m à l'aval de la passe à poissons de Pen Mur	Muzillac
MUZILLAC	Tohon	1 <sup>ère</sup>	Sur 200 m à l'amont du Pont du Moustéro (pendant la fermeture de la pêche du carnassier)	Noyal Muzillac
MUZILLAC	Kervily	1 <sup>ère</sup>	Sur 200 m en amont de l'étang de Pen Mur (pendant la fermeture de la pêche du carnassier)	Muzillac
PLOERMEL	Lac au duc	2 <sup>e</sup>	De la pointe de Brango sur 350 m vers l'amont entre la rive et 150 m au large (frayères balisées)	Ploërmel
PLOUAY	Scorff	1 <sup>ère</sup>	Amont : la pointe aval de l'îlot à 130 m en amont du moulin des princes. Aval : la paroi aval du Pont Neuf reliant Pont Scorff et Cléguer	Pont-Scorff Cléguer
PONTIVY	Ruisseau de Guilly	1 <sup>ère</sup>	De sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval	
PONTIVY	Ruisseau des Carmés et affluents	1 <sup>ère</sup>	Tout le bassin versant	Neulliac
La Gaule de LANVAUX	Arz et Bief du Moulin de Bragou	1 <sup>ère</sup>	Départ du bras de contournement et route communale franchissant l'Arz au lieu-dit Moulin de Bragou ainsi que dans le bras de décharge du moulin	
VANNES	Etang de Trégat	2 <sup>e</sup>	Entre l'arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue	Treffléan
VANNES	Le Plessis	1 <sup>ère</sup>	Entre le pont situé à l'amont station épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit crazo) et Pont Rose sur 600 m	Theix



-  Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie
-  Cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie
-  Routes principales
-  Siège d'une association de pêche
-  1 Principaux plans d'eau (2<sup>e</sup> catégorie) (voir tableau page 28)
-  A visiter

# COTES D'ARMOR



P/24

P/25

**Vous cherchez où pêcher ?**  
 Consultez le site  
[www.parcours-de-pêche-morbihan.fr](http://www.parcours-de-pêche-morbihan.fr)  
 Disponible sur tablettes et smartphone



LOIRE ATLANTIQUE

## Pêche de la carpe de nuit

Étang Cours / Plan d'eau	AAPPMA	Conditions particulières (limites*, eschage...)
<b>Le Blavet</b>	LORIENT	Entre l'écluse n°19 de Minazen et l'écluse n°28 de Polvern
	BAUD	Entre l'écluse n°19 de Minazen et l'écluse n°14 de Tréblavet
	MELRAND	Entre l'écluse n°8 de Guern et l'écluse n°11 de Gamblen
	PONTIVY	Entre l'écluse n°3 de Signan et l'écluse n°4 du Roch Entre l'écluse n°2 de Lestitut et l'écluse n°108 de la Cascade
<b>L'Oust</b>	JOSELIN	Entre l'écluse n°39 dite de Bocneuf et l'écluse n°34 de St Jouan
	PLOERMEL	En amont écluse n°29 et l'écluse n°28 dite de La Ville aux Fruglins
	MALESTROIT	Sur le bief compris entre l'écluse n°25 dite de Malestroit et l'écluse n°24 dite de Foveno uniquement côté halage
	St MARTIN/OUST	De l'écluse n°22 de Rieux et l'écluse de Limur n°20
<b>La Vilaine</b>	GLÉNAC	A l'aval, entre le chemin d'accès au Château de Boro et en amont le ponton d'abordage de l'île aux Pies (Rive droite uniquement)
	GLÉNAC	Du barrage de la Potinais au pont de St Perreux (Route de Redon)
	BROCHET BASSE VILAINE	En rive droite, au lieu dit Aucfer, sur 1 km en amont de la confluence de l'Oust et à l'aval du panneau indiquant la fin de parcours
	MUZILLAC	Rive gauche entre à l'aval et un point situé à 100 m en amont de la passerelle du Bocheno et à l'amont un point situé 200 m en amont de cette même passerelle - Parcours balisé.
<b>Etang de La Folie</b>	MAURON	Sur la totalité de son périmètre - Embarcation et écho sondeurs interdits - Plomb back-lead obligatoire
<b>Lac au Duc</b>	PLOERMEL	Rive droite entre le chemin de "La bande des mouettes"(Loyat) et "Le petit rocher" (Taupont) et, secteur rive gauche, entre la maisonnette SNCF de "Lézonnet"(Loyat) et le ponton de l'hôtel du Roi Arthur (Ploërmel)
<b>Etang d'Aleth</b>	GUER	Voir réglementation sur place (pêche temporairement interdite)
<b>Etang de Lannéec</b>	LORIENT	Sur la totalité du périmètre, sauf la partie de rive située entre la station de pompage et la route d'accès à l'étang à partir du village de Lannéec
<b>Etang de Bel Air</b>	L'EHE	Sur tout son périmètre, sauf la zone d'interdiction d'accès pour la protection d'espèces végétales, délimitée sur le site
<b>Etang du Moulin Neuf</b>	LANVAUX	Sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de la salle de spectacle à l'extrémité de la plage
<b>Etang de Tréauray</b>	AURAY	Sur 400 m en amont de la ligne de bouée en rive Brech. Sur 350 m en aval de la confluence du ruisseau de St Anne et de la retenue (côté Plumergat). En rive gauche, face au village de St Dégan, à 100 m de part et d'autre de la limite communale Plumergat/Pluneret. L'Accès se fera uniquement en bateau.
<b>Etang de Pen mur</b>	MUZILLAC	Uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégréhen
<b>Etang du Rodoir</b>	BROCHET BASSE VILAINE	Seulement les secteurs précisés
<b>Etang au Duc</b>	VANNES	Totalité du périmètre
<b>Etang de la Peupleraie</b>	TRUITE DU PORHOËT	Totalité du périmètre
<b>Etang du Valvert</b>	PONTIVY	Totalité du périmètre
<b>Etang de la Rocquennerie</b>	GLÉNAC	Totalité du périmètre
<b>Etang de Réguiny</b>	LOCMINÉ	Totalité du périmètre - Dépose et amorçage en bateau interdits
<b>Etang de Ménéac</b>	TRUITE DU PORHOËT	Totalité du périmètre
<b>Etang de Vaulaurent</b>	St MARTIN/OUST	Gestion Privative
<b>Etang de la Forêt</b>	LE LOC'H	Totalité du périmètre
<b>Etang du Dord</b>	GUÉMÉNÉ	Totalité du périmètre
<b>Etang de Kerbédic (Amont)</b>	GUÉMÉNÉ	En amont - Totalité du périmètre - (Gestion Privative)

## Parcours no kill 2020

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites-Communes	Espèces concernées	Conditions particulières
<b>AURAY</b>	Le Kergroix	1ère	Au lieu-dit "Pont des Bons Voisins" sur 400 m à l'amont de la D3	Toutes	Mouche exclusivement (hameçon sans ardil lon)
<b>AURAY</b>	Etang Mane Bogad	2e	Ploëmel	Toutes	Pêche réservée aux moins de 18 ans
<b>AURAY/VANNES</b>	Le Sal	1ère	Aval : ligne SNCF - Amont : moulin de Kerlivo (sur 830 m)	Toutes	Mouche exclusivement (hameçon sans ardil lon). Remise à l'eau obligatoire des poissons.
<b>AURAY</b>	Le Loc'h	1ère	Amont passerelle au niveau de Kerhün Aval : Le Pont Neuf	Toutes	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardil lon ou ardil lon écrasé (Parcours balisé)
<b>GUÉMENE</b>	Etang de Lignol	2e		Toutes	Pêche sans ardil lon ou ardil lon écrasé. 1 seule ligne autorisée
<b>Entente du Haut Ellé</b>	L'Inam	1ère	Amont : Pont Neuf - Aval : Pont Triol (1 300 m)	Truite	Tous appâts et leurres autorisés. Hameçon sans ardil lon ou ardil lon écrasés. (Parcours balisé)

## Parcours no kill 2020 (suite)

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites-Communes	Espèces concernées	Conditions particulières
<b>LOCMINE</b>	La Claie	1ère	Amont : déversoir Moulin de Quenhouët Aval : Pont de Quenhouët	Truite	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardil lon ou ardil lon écrasé
<b>LOCH</b>	Etang de la forêt	2e		Carpe	Remettre le poisson à l'eau de jour comme de nuit
<b>LOCH</b>	Loch	1ère	Amont : Embouchure du ruisseau de Kerrivalain. Aval : début parcelle cadastrale n°2 sur environ 600 m	Truite	Le secteur sera balisé
<b>PLOERMEL</b>	Etang de Campénéac	1ère		Carpes et Black-Bass	Remise à l'eau vivants obligatoire
<b>PLOERMEL</b>	Fishery des Sorciers	1ère		Toutes	Remise à l'eau obligatoire des poissons
<b>PONTIVY</b>	Blavet	2e	En amont de l'écluse n° 113 du Stumo et en aval de l'écluse n°112 d'Auquinian	Truite	Toutes techniques légales autorisées sans ardil lon ou ardil lon écrasés.
<b>LORIENT</b>	Etang Lannéec	2e	Sur l'ensemble de son périmètre Plœmeur/Guidel	Carpes	Remettre le poisson à l'eau de jour comme de nuit.
<b>LORIENT</b>	Blavet		Entre l'écluse n°19 dite de Minazen et l'écluse n°28 dite de Polvern	Carpes	Remettre le poisson à l'eau de jour comme de nuit.

## Parcours spécifiques 2020

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Cat.	Longueur-Limites	Espèces concernées	Conditions particulières
<b>AURAY GRANDCHAMP</b>	Ensemble du bassin versant du Loc'h			Truites	Fenêtre de capture 23-28cm. Quota 3 poissons/jour/pêcheur
<b>LOCH</b>	Réservoir de Parc er Bihan		Grand étang du site	Truites	Pêche à la mouche exclusivement. Voir réglementation sur place.
<b>BROCHET DE BASSE VILAINE</b>	Étang du Rodoir		Tout le plan d'eau		Pêche en barque sans moteur thermique autorisée. Pêche en float-tube autorisée
	Étang de Kernevy		Tout le plan d'eau		Pêche en bateau et en float-tube interdites
<b>ENTENTE DU HAUT ELLÉ</b>	Étang dit de l'Abbaye de Langonnet (Plouray-Priziac)	1ère	Tout le plan d'eau		Pêche interdite aux +16 ans entre l'ouverture et le 30 avril inclusivement. Pêche au leurre interdite y compris mouche. Pêche en bateau et en float-tube interdites
	Étang de Plouray. Étang de Pontigou à Langonnet	2e	Tout le plan d'eau		Pêches en bateau et en float-tube interdites
<b>GUÉMÉNÉ</b>	Scorff	1ère	Aval : sur 1 km du Pont du Palévert	Toutes	Pêches autorisées avec hameçon sans ardil lon. Taille des truites portée à 28 cm et 1 par pêcheur /jour
<b>GUÉMÉNÉ</b>	Étang communal de Silfiac (Pont Samoël)	2e			Pêche du carnassier sans ardil lon ou ardil lon écrasé + pêche de l'anguille interdite + remise à l'eau des carpes et tanches. 1 seule ligne autorisée
<b>GUÉMÉNÉ</b>	Etang du Dord Langoëlan	2e			Pêche du carnassier sans ardil lon ou ardil lon écrasé + pêche de l'anguille interdite + remise à l'eau des carpes et tanches.
<b>GUER</b>	Étang d'Aleth	2e			Pêches en barque et en float-tube interdites
<b>GOURIN</b>	Étangs de Pont ar Len et Tronjoly	1ère			Pêche en bateau interdite
<b>LANVAUX</b>	Étang du Moulin Neuf	2e		Black Bass	Pêche interdite jusqu'au 7 juin inclus
<b>LORIENT</b>	Blavet	2e	Sur 100 m à l'aval du barrage des Gorets		Pêche à une seule mouche hameçon simple autorisée du 06/04 au 26/04 inclus
	Étang de St Mathurin	2e		Toutes	Nombre de lignes limitées à 2. Pêches en barque et en float-tube interdites
<b>MAURON</b>	Le Doueff	1ère	Route de Condoret D2 à l'amont (Le Lavoir) au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval sur 1 km (Mauron)		
<b>PLOUAY</b>	Scorff	1ère	Aval : Pointe de l'îlot situé 130 m en amont du Moulin des Princes - Amont : l'aval du barrage du moulin de St Yves	Toutes	Pêche à la mouche hameçon simple seule autorisée à partir du 1er juin
<b>PLOUAY</b>	Étang de Pont-Nivino	2e		Toutes	Pêche à la mouche exclusivement avec hameçon simple sans ardil lon ou ardil lon écrasé, entre le 1er samedi d'Octobre et le dernier dimanche de Janvier
<b>PLOUAY</b>	Scorff	1ère	Aval : Pointe de Pen Mané face à la roche du corbeau Amont : Paroi aval du Pont neuf	Saumon	Pêche à la mouche hameçon simple autorisée. Dates à consulter sur Arrêté migrants
<b>QUESTEMBERT</b>	Étangs communaux de la Vraie Croix, Larré, Célac				Pêche en barque interdite
<b>ROHAN</b>	Lié	1ère			En application d'une réglementation instituée par le préfet des Côtes d'Armor, la pêche à 2 lignes est autorisée sur le Lié sur sa section limitrophe avec le 22
	Plan d'eau de Rohan, étangs de Branguily et étang communal de Bréhan				Pêche en barque interdite. Sur les étangs de Branguily, pêche à partir des digues autorisée

# Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département. Les +, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus. Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Q <sup>6</sup>	Espèces	GP
<b>Bassin de la Vilaine</b>				
La Vilaine	La Roche Bernard	+++	Gardon, tanche, brème, carpe	H
		+++	Sandre, brochet, perche	
L'Oust	La Gacilly, St-Martin	++	Poisson blanc, carnassier	H
	Malestroit, Ploërmel, Josselin, Rohan	++	Sandre, brochet, perche	
L'Yvel	Ploërmel, Mauron	+ + ++	Truite Brochet, perche Sandre, poisson blanc	H
Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	+ ++	Truite Brochet, perche, poisson blanc	H
L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	+ ++	Truite Poisson blanc et carnassier	H
L'Oyon	Guer	+ ++	Truite Truite, brochet, gardon, Poisson blanc	H
La Claie	Malestroit, Vannes, Ploërmel, Locminé	++	Truite, brochet, gardon, Poisson blanc	H
L'Arz / 1 <sup>ère</sup> catégorie	Gaule de Lanvaux	+	Truite, brochet, perche	H
	Questembert, Vannes	+	Poisson blanc	
L'Arz / 2 <sup>e</sup> catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	++	Brochet, poisson blanc	H
Le Sedon	Josselin	++	Truite	P
<b>Bassins côtiers</b>				
Le Loc'h	Auray, Grand-Champ	++	Truite, poisson blanc, brochet	P
Le Tohon, Le Kervily	Questembert	+++	Truite	P
Le Liziec	Vannes	+++	Truite	P
Le Meucon	Vannes	+	Truite	H
Le Kergroix	Auray	+++ +	Truite (fario et de mer) Saumon	P
Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	++	Truite (fario et de mer)	H
Le Sal	Auray, Vannes	+	Truite, poisson blanc, carnassier	H

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Q <sup>6</sup>	Espèces	GP
<b>Bassin du Blavet</b>				
Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	+++ ++ + ++ +	Gardon, brème Sandre, perche, blanc, brochet Truite Saumon (en aval) Truite de mer (en aval)	H
La Vieille Rivière de S' Aignan	Pontivy	+++	Truite, carnassier	H
L'Evel	Baud, Locminé	++ ++ +	Poisson blanc, brochet Truite Saumon (en aval)	H
Le Tarun	Baud, Locminé	+++	Truite	P
La Sarre	Melrand, Guéméné	+++	Truite	P
Le Brandifrou	Melrand	+++	Truite	P
Le Sebrevet	Lorient	+++	Truite	P
Le Kersalo	Lorient	+++	Truite	P
Le Temple	Lorient	+++	Truite	H
<b>Bassin du Scorff</b>				
Le Scorff	Plouay, Guéméné	+++ ++ +	Truite Saumon Brochet, poisson blanc	P
Le R. de S' Sauveur	Plouay	++	Truite	P
<b>Bassin de l'Ellé</b>				
La Laïta		++	Truite, saumon	P
L'Ellé	Entente du haut Ellé	+++ +++	Truite Saumon	P
Le Naïc	Entente du haut Ellé	+++	Truite	P
L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	+++ ++	Truite Saumon	P
Le Langonnet	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
Le Rozo	Entente du haut Ellé	+	Truite	P
L'Aër	Guéméné, haut Ellé	+++	Truite	P
Canal de jonction	Pontivy, Rohan	++	Carnassier, poisson blanc	H

GP : Gestion Piscicole  
H : Halieutique (avec introduction de poissons)  
P : Patrimoniale (sans introduction de poissons)  
Q<sup>6</sup> : abondance

Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité de pêche en barque	Possibilité de pêche en float-tub	Quantité	Espèces
Etang de Lannéec	1	AAPPMA de Lorient	OUI (1)	OUI	+++	Perche, brème, gardon, carpe, brochet
Lac au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	OUI (2)	OUI	+++ ++	Sandre Brochet, poisson blanc
Etang de Pont Sal	3	Étang supprimé suite à arasement du barrage (cf p.17)				
Etang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	NON	OUI	+++ +	Poisson blanc Brochet, perche
Etang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	+++	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
Etang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	OUI (1)	OUI	+	Carnassier, poisson blanc
Etang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux et Questembert	OUI (1)	NON	+++	Brochet, perche, carpe
Etang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	OUI (1)	OUI (3)	++	Brochet, poisson blanc
Etang de Trégat	9	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++ +	Sandre Poisson blanc
Etang de Château Tro	10	AAPPMA La Truite du Porhoët	OUI (4)	OUI	+	Brochet, poisson blanc
Etang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++	Poisson blanc, carnassier
Étangs de Kerguehenec	12	AAPPMA de Locminé	NON	NON	++ ++	Poisson blanc Carnassier
Etang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	NON	OUI	++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Bel Air	14	AAPPMA l'Entente du Haut Ellé	OUI (1)	OUI	+++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Dordu	15	AAPPMA de Guéméné	NON	NON	+	Poisson blanc, carnassier
Etang de Réguiny	16	AAPPMA de Locminé	NON	OUI (moteur interdit)	++	Poisson blanc, carnassier
Etang de La Rocquenerie	17	AAPPMA de Glénac	NON	NON	+	Poisson blanc, carpe, carnassier
Lac de Guerlédan	18	FDPMA 22	OUI	OUI	+++	Poisson blanc, carnassier

(1) Moteur thermique interdit / (2) Moteur thermique interdit si > 6 CV / (3) Excepté partie aval située à moins de 200 m du barrage / (4) Uniquement à la rame

# Tarif des cartes de pêche dans le Morbihan en 2020

Les différentes cartes de pêche dans le Morbihan pour 2020  
Des cartes pour tous et pour toutes pêches  
Disponible chez votre dépositaire ou de chez vous sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)



**CARTE ANNUELLE**

**PERSONNE MAJEURE**  
[ A partir de 18 ans ]

Tous modes de pêche sur parcours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégories du département uniquement

SUPPLÉMENTS POSSIBLES  
VIGNETTE EHGO\* : 30 €  
CPMA MIGRATEURS\*\* : 50 €

**78€**

VALIDITÉ DU 1/01/20 AU 31/12/20

**CARTE ANNUELLE**

**DECOUVERTE**  
[ Mineur de moins de 12 ans au 01/01/20 ]

Tous modes de pêche sur parcours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégories du département + départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE sans supplément  
Attention : pêche à une seule canne

AUCUN SUPPLÉMENT POSSIBLE

**6€**

VALIDITÉ DU 1/01/20 AU 31/12/20

**CARTE ANNUELLE**

**PROMOTIONNELLE FEMME**

Tous modes de pêche sur parcours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégories du département + départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE sans supplément  
Attention : pêche à une seule canne

SUPPLÉMENT POSSIBLE  
CPMA MIGRATEURS\*\* : 50 €

**35€**

VALIDITÉ DU 1/01/20 AU 31/12/20

**CARTE ANNUELLE**

**INTERFEDERALE EHGO**

**Personne Majeure** [ A partir de 18 ans ]

Tous modes de pêche sur parcours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégories de toutes les AAPPMA réciprocitaires de l'EHGO, du CHI et de l'URNE (voir page 4)

SUPPLÉMENT POSSIBLE  
CPMA MIGRATEURS\*\* : 50 €

**100€**

VALIDITÉ DU 1/01/20 AU 31/12/20

**CARTE ANNUELLE**

**PERSONNE MINEURE**  
De 12 à 18 ans  
[ Personne ayant plus de 12 ans le 1/01/20 ]

Tous modes de pêche sur parcours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégories du département + départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE sans supplément

SUPPLÉMENT POSSIBLE  
CPMA MIGRATEURS\*\* : 50 €

**20€**

VALIDITÉ DU 1/01/20 AU 31/12/20

**CARTE JOURNÉE**

**JOURNALIERE**

ACCESSIBLE TOUTE L'ANNÉE

Tous modes de pêche sur parcours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégories du département uniquement

AUCUN SUPPLÉMENT POSSIBLE  
VALIDITÉ : 1 JOURNÉE

**12€<sup>(1)</sup> ou 8€<sup>10</sup>(2)**

**CARTE SEMAINE**

**HEBDOMADAIRE**

Tous modes de pêche sur parcours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégories du département uniquement + départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE sans supplément

AUCUN SUPPLÉMENT POSSIBLE  
VALIDITÉ : LIMITÉE À 7 JOURS CONSÉCUTIFS

**33€<sup>(1)</sup> ou 20€<sup>(2)</sup>**

**OPTIONS PARTICULIÈRES SUR LE DÉPARTEMENT** (parcours spécifiques)

**FISHERIE DES SORCIERS** (accessible pour toutes cartes de pêche du Morbihan et cartes avec l'EHGO, le CHI ou l'URNE)  
Option annuelle = 40 € pour personne majeure et 20 € pour personne mineure  
Option journalière = 10 € pour personne majeure et 5 € pour personne mineure

**RÉSERVOIR MOUCHE** (étang de Parc er Bihan)  
Ouvert toute l'année, le Mercredi, Vendredi, Samedi, Dimanche et jours de fête définis par le calendrier national (Pour toute personne majeure ou mineure détenant une carte de pêche du Morbihan ou carte avec l'EHGO, le CHI ou l'URNE). Ouvert à la pêche aux leurres les 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois.  
Carte journalière = 13€ pour personne majeure et 7€ pour personne mineure (-18ans)  
Carte annuelle = 200€

(1) SANS permis de pêche préalable  
(2) En possession d'un permis de pêche avec CPMA annuelle

\* Supplément pour personne "Majeur" souhaitant pêcher dans les départements adhérents à l'EHGO, au CHI et à l'URNE (voir page 4).  
\*\* Supplément pour personne souhaitant pêcher le Saumon et la Truite de mer (Pas besoin de ce timbre pour la pêche de l'Alose)



VALIDITÉ LIMITÉE À 7 JOURS CONSÉCUTIFS

# Évolutions de la réglementation

En 2013 la Fédération Nationale pour la Pêche en France engageait une grande réforme de la réglementation. Deux décrets ont apporté des évolutions importantes pour les pêcheurs aux lignes. Précisions.

### Au niveau national

Le premier décret du 7 avril 2016 a fixé un quota journalier de captures pour les cours d'eau et plans d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie à trois carnassiers dont deux brochets au maximum. Ce texte permettait aussi aux préfets d'augmenter les tailles de captures de certaines espèces. Dans le Morbihan, celle du brochet a été portée à 60 cm, celle du sandre à 50 et celle du black bass à 40 cm

dans les cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie. Le second décret paru le 26 avril 2019 apporte de nouvelles évolutions importantes. La première concerne la date de l'ouverture de la pêche en 2<sup>e</sup> catégorie qui est désormais fixée au dernier samedi d'avril. Les autres mesures concernent essentiellement le brochet dans les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie. Ce texte rend obligatoire la remise à l'eau du brochet entre la date d'ouverture donc du 2<sup>e</sup> samedi de mars et la date d'ouverture de la 2<sup>e</sup> catégorie donc du dernier samedi d'avril. À partir de cette date et jusqu'à la fermeture en septembre, le pêcheur ne peut conserver que deux brochets par jour de pêche. De plus, la taille légale de capture a été portée à 60 cm comme en 2<sup>e</sup> catégorie.

### Au niveau départemental

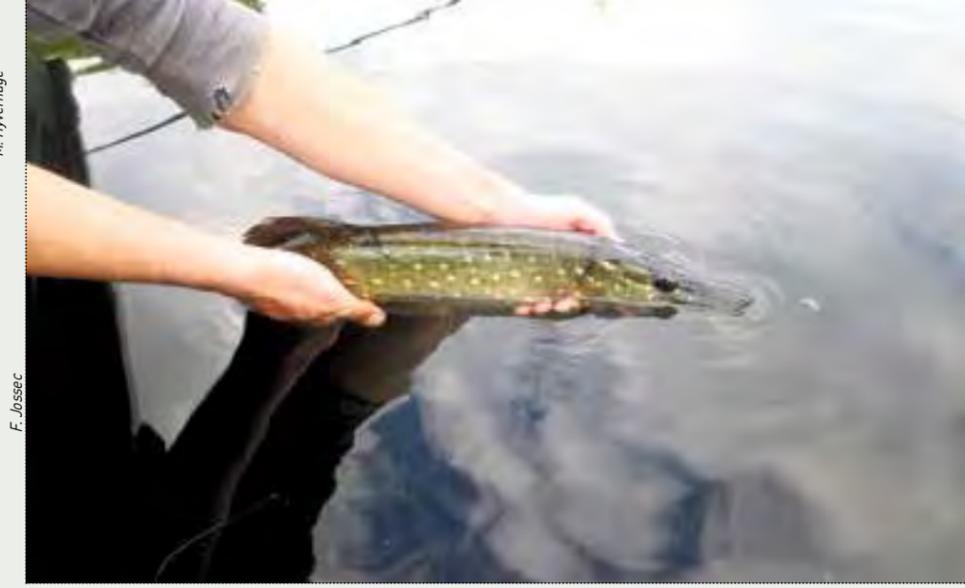
Après avoir validé une taille de capture unique à 23 cm pour la truite avec un quota de six poissons par jour de pêche, la commission "réglementation" s'est penchée sur la demande faite par plusieurs AAPPMA de faire évoluer la pêche dans certains étangs classés en 1<sup>ère</sup> catégorie. En concertation avec toutes les associations,

### Expérimentation réglementaire pour la truite sur le Loch :

Le préfet a répondu favorablement aux demandes conjointes des AAPPMA de Grand-Champ et d'Auray de mettre en place une réglementation expérimentale sur l'ensemble du bassin du Loch dont le fonctionnement est perturbé. Son objectif est de favoriser une meilleure reproduction tout en améliorant l'attrait halieutique. Désormais et pour une période de cinq ans, la pêche de la truite y est encadrée par :  
- L'instauration d'une fenêtre de capture entre 23 et 28 cm.  
- Un quota journalier de trois poissons par pêcheur.  
La fédération suivra cette expérimentation pour évaluer l'impact de ces dispositions.



Réouverture de Guerlédan : des contrôles très réguliers.



En 1<sup>ère</sup> catégorie jusqu'au dernier samedi d'avril, je relâche !

25 étangs classés en 1<sup>ère</sup> catégorie puisque d'une superficie inférieure à trois hectares, comme c'était la règle en vigueur dans notre département, ont été reclassés en 2<sup>e</sup> catégorie. Cette évolution permet de prolonger la période de pêche sur ces plans d'eau où la population piscicole avait évolué. La pêche dans ces étangs de taille modeste a été limitée à une seule canne. Une expérimentation a également été engagée sur le Loch pour la truite (voir encadré)

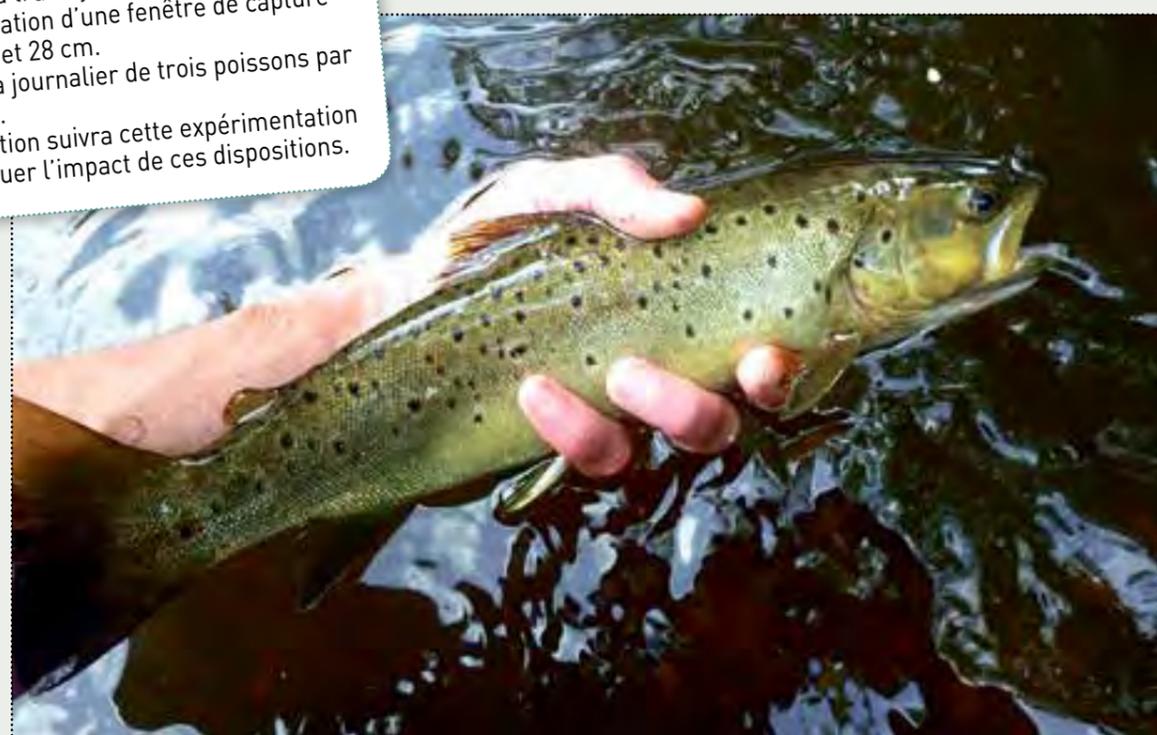
### Des évolutions à contrôler sur le terrain

La surveillance de la pêche n'est plus depuis plusieurs années une des missions principales des services de l'AFB ou de l'ONCFS. S'ils effectuent encore des contrôles,

en témoignent les procédures qui sont transmises à la fédération pour information, la surveillance de la "pêche banale" est assurée en grande partie par les gardes particuliers bénévoles d'AAPPMA. Chaque année, la quarantaine de gardes assermentés du Morbihan effectuent entre 4 500 et 5 000 contrôles pêcheurs. Si leur droits ont été confortés avec la ré-

forme de 2006, il est important de signaler qu'ils ont aussi des devoirs lorsqu'ils sont dans l'exercice de leur mission. Ces devoirs sont précisés par le code de procédure pénale. Il est important de le préciser, puisque plusieurs pêcheurs ont signalé avoir été contrôlés par des "gardes" que rien n'identifiait comme tels. Lorsqu'il effectue des contrôles, le

garde particulier doit être porteur de sa carte d'agrément (où de son arrêté). Il a aussi des obligations de présentation, c'est-à-dire être porteur d'une tenue permettant son identification. Tous les gardes d'AAPPMA sont équipés d'une même tenue dans le département sur laquelle est brodée la mention "garde pêche particulier".  
PCH/YLC



Sur Le Loch, on ne conservera plus ce poisson.

Jean-Baptiste VIDAL  
Guide de pêche à la mouche en Bretagne  
Pêche du saumon sur les meilleures rivières d'Armorique

Traque de gros bars à vive

Pêche sportive de l'atout

ENJOY FISHING

Tél: 06 87 30 34 56 - Mail: enjoy.fishing@hotmail.fr  
www.jeanbaptistevidalguidepeche.com

Gîtes de pêche

Entre Blavet et Scorff et à 15 km de Lorient

Saumon, aloses, truites, carnassiers, bars, ...  
Tout particulièrement à la mouche !

Arme et Fabrice Coniel  
St Symphorien - Inzinzac-Lochrist  
http://gitesoreillardetkarral.com  
02 97 33 02 18 - 06 75 70 56 60

Gîte oreillard : 4 à 6 pers.  
Gîte karral : 2 à 4 pers.  
Salle spécifique pêche

## ✕ Le "no-kill", entre raisons et oppositions

Voilà donc un sujet très épineux. Le "no-kill" ou "ne pas tuer" le poisson, consiste à le remettre à l'eau après l'avoir capturé plutôt que de le prélever au milieu. C'est une pratique venue tout droit des États-Unis et développée initialement dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle pour des pêches sportives. Très en vogue, elle est aussi controversée.

**S**i aujourd'hui la majeure partie des pêcheurs pratiquent le "no-kill", il n'en a pas toujours été ainsi puisque la pêche était autrefois un moyen de consommation dans les campagnes. Cette pratique est particulièrement en vogue depuis ces dernières années. Très louable par son principe, le no-kill s'est vite imposé dans les pratiques de pêcheurs qui préfèrent aujourd'hui prendre un cliché de leur prise plutôt que de passer un dîner en tête à tête avec cette dernière. Les systèmes de compétition dans le monde halieu-

rique ont d'ailleurs très largement adopté ce point à leur règlement devenant même un axe prioritaire si les compétiteurs souhaitent marquer des points.

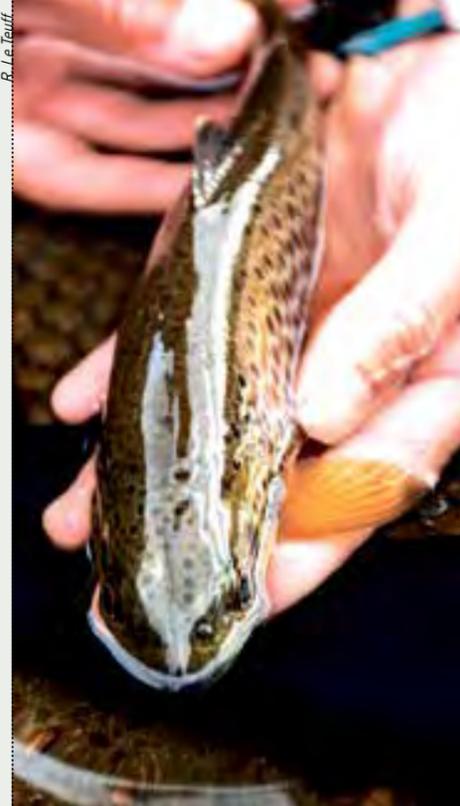
### Adapter la pratique

Le principal avantage de ce mouvement s'appuie sur le retour à l'eau de l'ensemble des prises ne causant ainsi pas de perturbations dans le milieu... Ou presque ! En effet, dans certains cas ce mouvement est à l'origine de discordes car il est pratiqué à l'extrême et de manière déraisonnée.

**À RETENIR** : Le no-kill est totalement inutile s'il est pratiqué de façon inadaptée. Il faut garder à l'esprit que l'acte de pêche quel qu'il soit a pour finalité la capture d'un poisson. A partir de ce constat, difficile de nier que les poissons sont donc les cibles de nos stratégies de pêche et de l'emploi de nos appâts ou de nos leurres ! Nous savons tous qu'il est parfois délicat de ne pas blesser le poisson, mais il existe un certain nombre de recommandations qui permettent de limiter grandement l'impact de nos pratiques.

### Quels sont les bons gestes ?

Tout d'abord, il faut savoir que la remise à l'eau des poissons n'est possible que si elle est correctement réalisée. Pour cela, nous invitons à appliquer les conseils sui-



L'emploi d'une épuisette est indispensable.

vants lors de la manipulation de vos prises et pour le plus grand respect du poisson.

### Manipulation des poissons

- Utiliser une épuisette à mailles fines (non abrasives). Pour la pêche en embarcation, prévoir un manche suffisamment long. Pour la pêche en rivière, utiliser une épuisette (type raquette) est indispensable si vous souhaitez pratiquer le no-kill dans de bonnes conditions.
- Se mouiller les mains avant tout contact avec le poisson



Soutenir le poisson, une manière simple et responsable pour la remise à l'eau.

afin de ne pas lui retirer le mucus.

- En cas de pose au sol de gros poissons (types carpes ou silures), utiliser un tapis de réception adapté et humidifié.
- Pour lever un poisson, toujours soutenir le poisson par le dessous et ne jamais appuyer sur les organes. Ne jamais tenir un poisson en serrant l'arrière de sa tête.

### Remise à l'eau des poissons

- Employer des hameçons sans ardlons (ou écrasés), et si possible, simples.
- Ne pas retarder le ferrage,

certaines espèces ont tendance à engamer profondément en cas de retard prolongé et le décrochage est souvent bien plus fastidieux.

- Écourter un maximum les temps de combat et particulièrement l'été en période de basses eaux ou de chaleur pour limiter le stress engendré.
- En cas de maintien d'espèces en bourriche ou en vivier, il est primordial de ne pas les retenir trop longtemps car le poisson supporte difficilement ces conditions.
- Ne pas laisser le spécimen hors de l'eau trop longtemps, même pour une photo.
- La remise à l'eau se fait délicatement en laissant le temps au poisson de se ré-oxygéner les branchies correctement.

En float-tube, la remise à l'eau peut se faire en douceur.

Disposer d'un seau d'eau à proximité : idéal pour se mouiller les mains.

- Lors des pêches de percidés (perches, sandres), éviter les prises en grande profondeur (>10m) afin de s'affranchir des effets de décompression et de gonflement de la vessie natatoire. Dans certains cas, cette étape peut être fatale.

**IMPORTANT** : Il est plus judicieux et plus éthique de conserver un poisson maillé dont on sait qu'il est condamné plutôt que de le laisser agoniser dans son milieu pendant plusieurs jours. N'oubliez pas que la conservation d'un poisson reste un geste tout à fait louable et est bien plus admissible que pratiquer le no-kill toute l'année et acheter à Noël du saumon d'élevage dopé aux antibiotiques au détriment des espèces sauvages que l'on protège grâce à l'argent de sa propre carte de pêche.

En cas de conservation d'une prise, il convient de vérifier la réglementation en vigueur (taille, quota) ainsi qu'une éventuelle interdiction de consommation du poisson liée à une contamination bactérienne ou une pollution diffuse. Pêcheurs, vous êtes les sentinelles de la protection des milieux aquatiques, mais à ce titre vous devez aussi vous assurer de donner le bon exemple.



# La formation pêche boostée !



Maurice Artur

Une jolie brème capturée lors d'un Atelier Pêche Nature (APN) sur Vannes.

Dans le cadre de son schéma de développement du Loisir pêche, la Fédération du Morbihan réalise depuis de nombreuses années des actions de découverte, d'initiation et de formation auprès de tous les publics. Pour lutter contre l'érosion du nombre de pêcheurs, la Fédération a décidé d'accentuer encore ses actions et de mettre en avant "l'animation et la formation pêche".

Pour ce faire, de nombreuses actions ont été menées ces dernières années.

- De nombreuses aides à l'animation apportées aux associations de pêche : la possibilité d'offrir la carte découverte

-12 ans, l'appui des agents de développement pour la réalisation d'animation, des aides au fonctionnement pour la réalisation de stages de pêche, l'appui technique pour la mise en place et le fonctionnement des Ateliers pêche nature...



Christophe Bourgeon

Préparation du matériel pour les pêcheurs du stage de pêche Float-tube organisé par la Fédération avec un guide de pêche conventionné.



FDPMA56

Observation des poissons pêchés lors d'une animation organisée avec l'Office de Tourisme de Centre Morbihan Communauté.

### Quelques chiffres pour 2019 :

- 1200 personnes (tout public) accompagnées sur des animations pêche par la Fédération
- 100 demi-journées d'animation réalisées
- 75 personnes encadrées sur les 26 demi-journées de stage pêche en partenariat avec les guides de pêche
- 9 demi-journées d'animation pour 21 personnes encadrées dans le cadre du projet stage pêche de Pont-Scorff en partenariat avec l'AAPPMA de Plouay.

PCH/GR

- Une convention de partenariat avec des guides de pêche du département est signée annuellement et ce pour la troisième année. Ce partenariat consiste à apporter un appui à nos AAPPMA pour leurs différentes animations pêche mais il permet également la réalisation de projets d'animations avec la Fédération.
- La mise en place d'un programme annuel multi-techniques ouvert à tous les pêcheurs possédant une carte de pêche du Morbihan et gratuit pour découvrir ou se perfectionner sur une technique de pêche avec un guide de pêche professionnel.

- La réalisation d'animations liées à la découverte de la pêche avec les Offices de Tourisme du département (Pluvigner, Centre Morbihan Communauté, Pontivy) qui permettent de toucher un public familial du Morbihan mais également d'ailleurs.
- La réalisation de manifestations autour de la pêche (fête de la pêche, rencontres ha-lieutiques Bretonnes, rencontre Inter APN...)

- La réalisation d'un programme d'animation découverte avec l'AAPPMA de Plouay en partenariat avec la Fédération pour la deuxième année autour de Pont-Scorff. Ces animations sur diverses techniques de pêche (de la pêche au coup, à la mouche et aux leurres plus orientées vers les milieux de 1ère catégorie) sont également gratuites et réalisées avec les guides de pêche conventionnés.

- La continuité d'animations "initiation à la pêche et découverte des milieux aquatiques" auprès des scolaires et différents centres de Loisirs et services jeunesse du Morbihan. Dont une option "Pêche au Bac" avec la formation BAC pro GMNF du lycée Anne de Bretagne de Locminé.

### 1ère rencontre Inter APN



FDPMA56

Pêche embarquée, une découverte pour certains élèves d'APN.

Pour la toute première fois, une journée de rencontre a eu lieu le samedi 19 octobre 2019 sur le Lac au duc de Ploërmel entre les élèves des cinq Ateliers Pêche Nature (école de pêche) du Morbihan. Cette idée de rencontre est née des bénévoles des APN qui ont souhaité faire se rencontrer, au bord de l'eau, les élèves de chaque APN. Pour rappel, les cinq AAPPMA qui possèdent un APN dans le Morbihan sont Lorient, Vannes, Pontivy, Ploërmel et Saint-Martin-Sur-Oust. Ce projet a pu être réalisé avec le soutien de la Fédération car ce type de manifestation permet de mettre en avant le loisir pêche, de faire découvrir les APN au grand public et de valoriser le travail effectué par les bénévoles. Cette journée a eu lieu en deux temps : cours de pêche au coup "Feeder" le matin et ateliers pêche aux leurres l'après-midi, avec de la pêche du bord et embarquée (bateau, float-tube...). Pour cette première, 57 élèves d'APN, 25 bénévoles et 5 guides de pêche conventionnés ont participé à l'événement. Un petit film y a été réalisé que nous vous invitons à consulter sur le site internet de la Fédération.



## PARTENARIAT RÉGION "VOIE NAVIGABLE" : UN 1<sup>ER</sup> FORUM PÊCHE

P/36

En 2019, la Région a consacré 630 000 euros à la gestion des plantes invasives sur le seul Morbihan.



C. Le Clère

Le 4 avril à Redon s'est tenu le 1<sup>er</sup> forum "pêche et voies navigables". Organisé dans le cadre de la convention signée entre la Région et les Fédérations de pêche, cette première édition a permis de faire le point sur la conduite des conventions, de partager projets communs et problèmes constatés, notamment sur les plantes invasives. L'ordre du jour prévoyait notamment :

- Une communication sur la présence et l'impact de la corbicule sur les cours d'eau canalisés

- Une autre sur la convention signée par la Région avec les pêcheurs professionnels
- Une présentation par les Fédérations du 35 et du 56 d'actions de développement touristique et de réhabilitation d'annexes hydrauliques menées avec le service des voies navigables
- Un point sur les actions menées par la Région concernant la continuité écologique

Parmi les sujets les plus discutés, la problématique de la gestion des plantes invasives a figuré en bonne place. C'est en effet une problématique majeure de la gestion des voies navigables, malheureusement appelée à se développer.

### 630 000 euros contre les plantes invasives

La Région a fait un effort particulier en ce domaine en intervenant sur le mortier de Glénac - ce qui était réclamé depuis longtemps - en plus des secteurs habituellement concernés par le faucardage d'égeria ou l'arrachage de jussie et d'hydrocotyle. Le total des interventions de la Région pour le traitement des plantes invasives dans le Morbihan s'est monté à plus de 630 000 euros en 2019. Le bilan de ce 1<sup>er</sup> forum est positif : bonne participation des AAPPMA concernées, débats ouverts et bonne écoute ont permis de faire un pas supplémentaire dans ce partenariat. Nous pouvons néanmoins regretter l'absence de Mme Gallo, vice-présidente de la Région en charge des voies navigables, et l'absence de suite donnée à notre nouvelle demande d'entretien sur la gestion du Blavet canalisé.

CLC

## BRETAGNE GRANDS MIGRATEURS

# 2019

a été désignée "année internationale du saumon", événement auquel Bretagne Grands Migrateurs, BGM, se devait de contribuer, ce qu'elle a fait en beauté au travers d'un ensemble d'actions variées. C'est ainsi que tout au long de l'année, les différentes étapes de la vie des saumons ont fait l'objet de chroniques dans la newsletter mensuelle de BGM. L'année a également été ponctuée de plusieurs manifestations comme le colloque organisé dans la Manche sur la continuité écologique, une soirée découverte du saumon à Rennes le 23 septembre, etc... Dans le Morbihan, l'événement marquant a été l'organisation de la première journée technique de BGM.

Cette première édition s'est déroulée à Pont-Scorff dans le cadre de la fête de la science le 8 octobre. Elle a permis de faire le point sur les suivis et les recherches menées depuis 25 ans sur le saumon breton, pré-

sent dans 26 fleuves et rivières de notre région. Y participaient, chercheurs de l'Inra, représentants de l'Agence française de la biodiversité, techniciens des bassins versants, associations et Fédérations de pêche, etc... Au total plus de 80 participants ont découvert et échangé sur les résultats présentés. Toujours dans le cadre de la fête de la science, la journée s'est terminée par une soirée projection-débats autour de quatre films tournés par la Fédération présentant les recherches menées sur le Scorff au moulin des princes.

CLC



S. Frogeais

Plus de 80 personnes à Pont-Scorff pour échanger sur les suivis réalisés sur le saumon breton.

P/37

**Guide animateur pêche/ Montages de cannes.**

Romain STURQUE  
06.84.34.89.66  
r.sturque@guidepeche@gmail.com  
<https://www.guide-peche-romsrods.com>

Initiations pêches:  
Carnassiers, Truites, Coups  
Individuel, Groupes, Familles

**LYCÉE Kerlebost**

**PORTES OUVERTES**

VENDREDI 7 | FÉVRIER /17H-20H  
SAMEDI 8 | FÉVRIER /09H-12H  
SAMEDI 28 | MARS /09H-12H

Établissements d'enseignement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture.

**LYCÉE Anne de Bretagne**

4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>  
**CAPA - BAC PRO**  
**2GT - STAV - BTS**  
AGRICULTURE  
ENVIRONNEMENT  
SCIENCES DU VIVANT  
COMMERCE

4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> - CAPA  
**BAC PRO**  
  
SERVICES  
VENTE  
ENVIRONNEMENT

[www.lyceekerlebost.fr](http://www.lyceekerlebost.fr)  
02 97 28 99 66  
SAINT-THURIAU, PONTIVY

**NOUS CULTIVONS VOTRE NATURE !**

[www.lyceeannebretagne.fr](http://www.lyceeannebretagne.fr)  
02 97 60 01 54  
LOCMINÉ

## ÉLECTIONS, CANDIDATEZ !

**E**n 2020, la pêche change et cet article vous concerne pleinement. L'année dernière, nous vous annoncions les élections dans vos AAPPMA. C'est donc cette année qu'elles auront lieu.

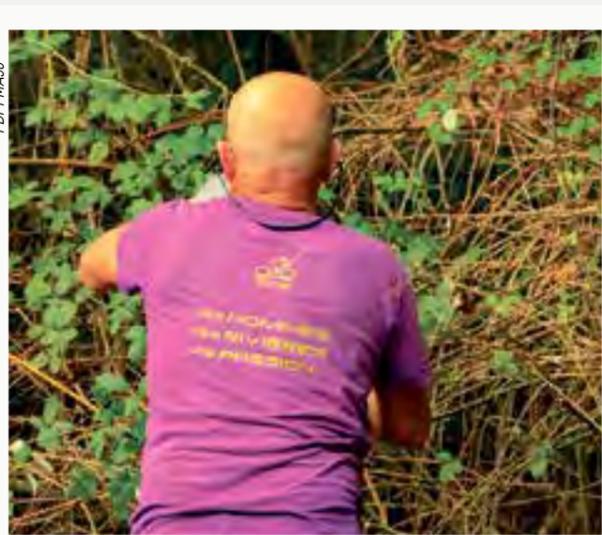
La vie de vos AAPPMA va changer à compter de la fin de l'année 2020 puisque les conseils d'administration vont être renouvelés et c'est le moment de candidater.

### Pourquoi candidater ?

Pour rappel, les administrateurs de vos AAPPMA sont élus pour cinq ans et sont vos représentants au niveau local. Si vous souhaitez protéger les milieux aquatiques ou que la pêche change et si vous avez envie d'aider la pêche de loisir à avancer, alors vous pouvez candidater dans votre AAPPMA.

### Comment candidater ?

Pour cela rien de plus simple, vous devez simplement être titulaire



S'investir dans son AAPPMA c'est œuvrer pour les milieux aquatiques.

de vos cartes de pêche annuelles 2019 et 2020 dans l'AAPPMA en question. N'oubliez pas que les personnes qui vous représentent ne sont que des bénévoles et qu'à ce titre, une partie d'entre eux seront certainement heureux de pouvoir

compter sur de nouveaux appuis et de nouvelles idées. Dans le courant de l'automne 2020, nous publierons l'ensemble des détails correspondant à ces élections.

FJ

## CARTE DE PÊCHE À 100 € : LES RAISONS DE L'AUGMENTATION

**E**n 2020, la carte de pêche réciprocaire EHGO coûte 100 euros contre 96 en 2019. Cette hausse inhabituellement importante est la résultante de deux augmentations : deux euros décidés par la Fédération nationale et deux euros par les clubs réciprocaires, dont l'EHGO. Pour la FNPF comme pour les clubs, il s'agit de conserver leurs capacités d'action malgré la baisse notable (environ 10%) d'effectifs imputable aux deux années de sécheresse successives.

En effet, du fait du changement climatique, la pression sur la ressource en eau et les milieux aquatiques s'intensifie en même temps qu'augmentent les besoins de financement des actions de restauration.



Une augmentation pour conserver des moyens d'action.

Dans le même temps, les aides financières, notamment de l'Agence de l'eau, ont tendance à baisser.

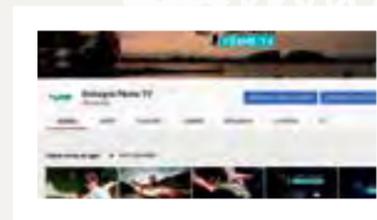
En aucun cas, il ne s'agit de "financer le tour de France" comme certains ont pu le dénoncer. Que l'on soit d'accord ou non avec cette orientation de communication de la FNPF, elle ne représente que moins de 3% de son budget, ce qui est faible pour une telle institution.

Pour symbolique et regrettable qu'elle soit, cette hausse doit être replacée historiquement : entre 1995 et 2000, la carte de pêche est passée de 95 à 100 euros, une augmentation de 1,1 % par an, inférieure à l'augmentation du coût de la vie.

JYM/CLC

## BRETAGNE-PÊCHE TV, ON TOURNE !

**O**fficiellement lancée le 29 janvier, la chaîne Utube "Bretagne pêche TV" a accueilli courant 2019 les quatre films tournés dans le cadre du projet de développement touristique mené sur le territoire du COB (voir p10). Dès 2020, les tournages vont se succéder à raison de huit par an (deux par département). L'objectif de cette chaîne et de ces tournages est de mettre en valeur les parcours bretons et l'action de nos structures via des reportages et films promotionnels. Cette chaîne contribuera également à apporter une dimension régionale



à nos structures sous l'égide de l'association régionale qui en assurera la gestion.

Les films de Bretagne-pêche TV sont également visibles à partir du site WEB créé par l'association régionale accessible à l'adresse [www.bretagnepêche.tv](http://www.bretagnepêche.tv). Ce site permet de visionner les

films, de connaître les possibilités de pêche en Bretagne par poisson ou par destination pêche et de consulter les actualités de la pêche en Bretagne. Bref, une action fournie, surtout si on ajoute la création de la page Facebook correspondante. À consulter d'urgence.

CLC



## TOURISME : LA PÊCHE, ÉLÉMENT ATTRACTIF DU TERRITOIRE

**P**lusieurs collectivités locales ont pris conscience que la pêche est un vecteur de développement touristique et

de retombées économiques et l'ont inscrite comme élément attractif de leur territoire. Certes la pêche n'est pas la randonnée en termes de flux

mais, sur des périodes où il n'est pas aisé de faire venir des touristes hors période estivale notamment, la pêche a des atouts. Ces collectivités accompagnent la Fédération et les AAPPMA, financièrement où matériellement dans leurs projets de structuration de l'offre. Ce faisant, elles contribuent à lancer progressivement une filière. Et les résultats commencent être vérifiables, notamment en terme de nuitées dans des hébergements qualifiés pêche.

YLC

La formation "pêche" des hébergeurs, un vrai plus pour la mise en place d'une filière "tourisme pêche"



S. Jureaux - FDDPMA 22

## SAUMON : DÉCLARATIONS EN LIGNE

**C**ette année, déclarer des saumons et des truites de mer se fera en ligne.

A partir de cette année 2020, les déclarations se feront exclusivement en ligne sur le site : <http://declarationpeche.fr> ! Fini les tonnes de papier dans les enveloppes. Pour déclarer une prise vous avez maintenant deux possibilités :  
- Chez votre détaillant habituel (qui remplit pour vous une déclaration en ligne)

- A la maison, sur [declarationpeche.fr](http://declarationpeche.fr) à l'aide de votre compte personnel.

Cet outil permettra de connaître en temps réel l'état des captures sur les bassins. A l'issue de la saison, les pêcheurs bénéficieront d'informations de la part du CNICS\* sur les poissons déclarés.

FJ



Pour déclarer vos captures, rendez-vous sur le site [declarationpeche.fr](http://declarationpeche.fr) !

\* Centre national d'information sur les captures de saumon



L'entretien des cours d'eau (des plus petits aux plus grands) et la protection et la restauration des zones humides sont désormais de la compétence des groupements intercommunaux (EPCI). ▼

# L'incontournable action collective

Depuis 40 ans, l'entretien des cours d'eau est un axe central de l'action des pêcheurs morbihannais. Sous leur impulsion, cet entretien a progressivement été pris en compte par la collectivité. Pendant quelques années, les capacités d'intervention et les financements cumulés des collectivités locales, du département, de l'Agence de l'eau et... des pêcheurs, ont permis, en appui des riverains, de rétablir une situation d'entretien acceptable sur la majeure partie des 7 000 km de cours d'eau du Morbihan. Mais cette période faste a récemment laissé place à une nouvelle situation d'abandon marquée par une baisse drastique des financements collectifs et des interventions des collectivités. Paradoxalement, ce sont l'obligation de l'atteinte du bon état écologique et la mise en œuvre de la GEMAPI, deux éléments qui auraient dû a priori booster l'entretien ces cours d'eau, qui sont à l'origine de ce revirement qui remet en cause les résultats de 40 ans d'effort. Alors que l'organisation de l'entretien des cours d'eau est en plein chamboulement, il nous a semblé important de faire un état des lieux de la situation : conséquences ? Coûts ? Qui doit faire quoi ? État des lieux !

P/40

## Du bois de chauffe à la GEMAPI : rapide historique de l'entretien en Morbihan

Jusque vers 1950, l'alliance d'une forte population rurale et l'usage du bois comme combustible domestique a pu globalement assurer un entretien régulier des cours d'eau. L'absence d'outils lourds impliquait des interventions régulières garantant d'un certain équilibre de la ripisylve. A partir de 1950/60, la diffusion progressive du charbon puis du fuel comme combustible principal, l'intensification de l'agriculture, l'exode rural massif entraînent un abandon progressif de l'entretien des cours d'eau. Les années 60 à 80 voient se développer d'abord les remembrements, puis les travaux d'hydraulique agricole à l'aide de pelleteuses. En réaction, plusieurs associations se mobilisent et engagent dès les années 70 des chantiers bénévoles suivant des "méthodes douces". Devant l'ampleur de la tâche, les pêcheurs morbihannais mettent en place (1987) une "participation à l'entretien des cours d'eau" (40 francs ou active (2 demi-journées de chantier).

Dès 1988, à l'instigation de la Fédération de Pêche du Morbihan, des équipes de cantonniers de rivières viennent compléter cette action pendant plus de 15 ans avec l'appui de syndicats de communes, du département, puis de l'Agence de l'eau. Les techniques s'affinent et la méthode douce devient la règle, les cours d'eau ne sont plus détruits à coups de godets de pelleteuses. Les différents types de contrats (C.R.E, opérations coordonnées, contrats territoriaux, ...) se succèdent permettant d'installer progressivement un entretien régulier des cours d'eau ... jusqu'à 2018, année de la mise en œuvre de la GEMAPI et du 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau.

Pendant près de 50 ans, chantiers bénévoles et équipes professionnelles ont inscrit l'entretien des cours d'eau dans le paysage. ▼



FDPPMA56



FDPPMA56

## GEMAPI : une loi nécessaire

Réponse aux crues catastrophiques du Var et à la tempête Xynthia en Vendée (2010), la GEMAPI, GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, est une compétence obligatoire (et exclusive à compter de 2020) confiée aux intercommunalités (communautés d'agglomération, communautés de communes...) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par deux lois de décentralisation de janvier 2014 et août 2015. Elle englobe quatre missions :

- L'aménagement des bassins versants.
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau.
- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des zones humides.

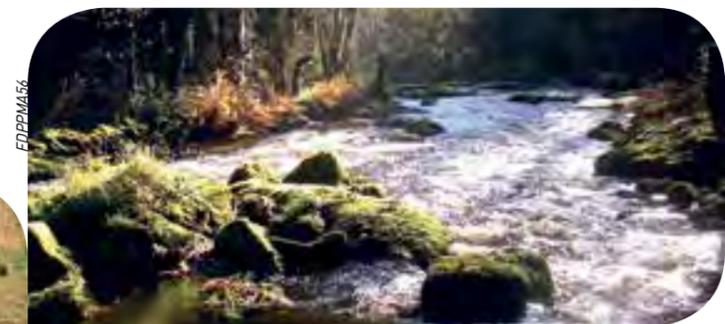
Afin de financer cette compétence, les collectivités concernées ont la faculté de "lever" une taxe dite GEMAPI d'un montant maximum de 40€ par habitant.

Souhaitant depuis longtemps que la collectivité prenne en charge l'entretien des cours d'eau et qu'un financement public lui soit dédié, cette évolution ne peut que réjouir les pêcheurs morbihannais.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, toutefois, le résultat n'est pas celui escompté. Confrontés à une réorganisation en profondeur des organisations en place (toujours pas achevée fin 2019) dans un contexte d'incertitude institutionnelle et de financement et rebutés par l'idée de la mise en place d'une taxe spécifique, l'immense majorité des institutions "GEMAPIennes" ont freiné voire stoppé leurs interventions d'entretien de cours d'eau ; d'autant que, dans le même temps, l'Agence de l'eau annonçait cesser tout financement pour ces actions.

A termes toutefois, il faut espérer que cette GEMAPI permette d'atteindre son objectif : des cours d'eau mieux gérés, mieux entretenus, de façon coordonnée et une meilleure protection des biens et populations... sans augmenter l'artificialisation des milieux. C'est en tous cas, le message que porte la Fédération dans ses relations avec ces nouveaux partenaires institutionnels que sont les EPCI\*, collectivités "GEMAPIennes".

\* EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale



FDPPMA56

## 1,8 € par morbihannais

L'expérience des nombreux chantiers d'entretien menés par la Fédération ou auxquels elle a participé permet de chiffrer le coût moyen annuel de l'entretien des cours d'eau à 17 000 € pour 100 km\*. Pour le Morbihan qui possède 8 000 km de cours d'eau, le coût annuel total de l'entretien des cours d'eau peut donc être évalué à 1,36 million d'euros. Cette somme peut paraître importante mais ce coût est à relativiser en le mettant en perspective. Il représente en effet annuellement 1,81 € par morbihannais soit 7,24 € pour une famille de 4 personnes. Par comparaison, pour une famille de 4 personnes l'eau potable et son traitement coûte 350 à 400 € par an et le traitement des ordures ménagères 100 €. Rapporté aux 30 Mm<sup>3</sup> consommés par les morbihannais, le coût de cet entretien correspond à 0,045 €/m<sup>3</sup> (4,5 centimes). En termes de finance publique, cette somme représente :

- De l'ordre de 0,15 % du budget annuel des intercommunalités en charge de la GEMAPI
  - 0,19 % du budget du département du Morbihan
  - Moins de 0,1 % du budget de la Région
- Les cours d'eau fournissent directement plus de 80% de notre eau potable, base de toute économie. Ils sont également support d'activité économique via les loisirs ; ils contribuent à l'épuration des eaux et leur bon entretien contribuerait à réduire l'impact des inondations et celle des sécheresses. Pour la collectivité dans son ensemble, la plus-value d'un bon entretien est énorme et son coût quasi-imperceptible.

[\*] Coûts moyens HT réalisés par entreprise et hors coûts de façonnage (coûts de valorisation du bois issu de l'entretien).

P/41



### Absence d'entretien : des conséquences rapides !

Un cours d'eau est un milieu d'une grande richesse écologique et dont l'utilité pour la population d'un territoire est multiple : fourniture d'eau, transfert vers l'aval des sédiments et des crues, dilution et transfert des rejets, qualité esthétique du paysage, activités de loisirs (nautisme, pêche, etc). Le maintien de l'ensemble de ces fonctions, y compris de sa richesse écologique, nécessite un entretien régulier approprié de la ripisylve. Faute de cet entretien, les conséquences peuvent s'avérer dramatiques. Ainsi, dans le cas des crues, le mauvais état d'entretien de la ripisylve est régulièrement dénoncé comme facteur aggravant des inondations. Sans aller jusqu'à cet extrême, un entretien insuffisant ou inapproprié a des répercussions rapides et très négatives qui peuvent remettre en cause des actions menées parfois à grands frais par la collectivité. C'est le cas pour les espèces piscicoles.

#### Frayères colmatées ou inaccessibles

Ainsi par exemple, les populations de saumons font l'objet chaque année d'importants programmes de rétablissement de la continuité écologique et de suivis qui permettent d'en apprécier l'efficacité. Or, de plus en plus souvent, ces suivis font apparaître des baisses de production de juvéniles directement liées au manque d'entretien de la végétation rivulaire. En effet, si les zones de reproduction ou de recrutement des juvéniles sont recouvertes de sédiment en raison d'un embâcle, la reproduction est impossible. Si elles sont mal éclairées en raison d'un excès de végétation, elle peut être affectée de façon importante, remettant en cause l'efficacité des passes à poissons installées.

La truite est également concernée par ces atteintes à ses frayères. Dans son cas, les embâcles peuvent même constituer un obstacle migratoire empêchant les géniteurs d'accéder aux frayères. Mais, il n'y a pas que les salmonidés : les chabots, les lamproies -deux espèces protégées - peuvent également être touchées.

A l'inverse, une coupe à blanc de la végétation rivulaire entrainera une absence d'ombrage, d'abri pour les poissons, contribuera à réchauffer l'eau et favorisera le développement de la végétation aquatique, par exemple la jussie sur certains secteurs.

L'enjeu d'un entretien bien conduit est de maintenir "l'écosystème cours d'eau" au plus près de son état d'équilibre. En ce sens, mieux vaut un entretien léger et régulier qu'une restauration après un long abandon. Le coût à long terme est équivalent mais l'impact sur le milieu est moindre et le bénéfice écologique bien meilleur.

Blocage migratoire, envasement des frayères..., cet embâcle cumule les impacts pour la population piscicole.



FDPPMA 56



FDPPMA 56

▲▲ L'entretien de cours d'eau nécessite de la disponibilité, des compétences et des moyens techniques dont ne disposent plus la plupart des propriétaires riverains.

▼▼ 1,81 € par habitant, un coût quasi imperceptible à l'échelle des finances publiques.

### Et le riverain dans tout ça ?

L'article L215-14 du code de l'environnement indique que "le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau..." et il définit cet entretien régulier.

Ainsi, la loi est claire, l'entretien régulier des cours d'eau est une obligation du propriétaire riverain. Oui, mais pourquoi alors le dispositif GEMAPI confie-t-il la même mission à la collectivité via les EPCI et au final, qui est responsable de quoi ?

Parce que dans les faits, les riverains ne sont souvent plus en mesure d'assumer cette obligation. Entretien un cours d'eau comme l'exige la loi nécessite des compétences multiples, du temps, de l'argent et du matériel adapté.

Or, le contexte socio-économique est de moins en moins propice à l'intervention des riverains qui n'y trouvent pas d'intérêt, ne peuvent plus réaliser les travaux faute de moyens techniques ou ne savent pas comment intervenir. Ainsi, en campagne, l'intensification agricole contribue à la baisse du nombre d'actifs, chacun d'eux voyant son emploi du temps se serrer du fait des contraintes de rendement croissantes. Quant aux non agriculteurs, ils n'ont bien souvent ni les compétences, ni les moyens techniques nécessaires.

Facteur aggravant, la déprise agricole se traduit par un enfrichement de plus en plus marqué des parcelles en fond de vallée. Dans la plupart des cas, l'obligation légale d'entretien par le propriétaire riverain est désormais impossible à remplir. L'histoire montre d'ailleurs que la force publique ou la collectivité ont régulièrement eu à se substituer aux riverains pour assurer cet entretien. La GEMAPI en est le dernier exemple en date.



S. Frogeais

### En conclusion

Aujourd'hui, plusieurs constats s'imposent :

1 - Entretien des cours d'eau est incontournable. L'histoire montre que l'absence d'entretien n'est pas une option de long terme.

1 - Si le riverain reste un acteur important de cet entretien, il n'est plus en mesure dans la majorité des cas d'en assumer la charge, ni financièrement, ni techniquement.

2 - L'intérêt collectif de l'entretien des cours d'eau est multiple et répond à plusieurs obligations d'ordre public.

C'est pourquoi, en application de la GEMAPI, c'est désormais à la collectivité d'assumer la responsabilité que cet entretien soit assuré.

3 - L'entretien coûte peu, surtout rapporté aux bénéfices multiples qu'il apporte.

Premiers observateurs des dégâts du non entretien et de ses conséquences, les pêcheurs ont fait leur part du travail depuis 40 ans et continueront à le faire par leurs interventions sur le terrain mais également en participant activement à l'élaboration des politiques d'entretien de cours d'eau. Cependant, il appartient désormais à la collectivité de se saisir pleinement de cette mission incontournable.

## MALADIE DU SOMMEIL DE LA CARPE

### Attention aux transferts de poissons



A.L. Caudel

Les carpes malades présentent assez peu de symptômes apparents aux premiers stades.

Une année noire sur l'étang de Saint-Malo de Beignon : la quasi-totalité du peuplement de carpes y a été décimée par une pathologie très virulente : une affection virale contagieuse causée par le "Carpe Edema Virus" (CEV), qui provoque la "maladie du sommeil".

Apparue au Japon en 1974, elle touche aujourd'hui l'Europe et a été identifiée en France en 2013. Elle semble en cours

de propagation. Cette affection provoque de très fortes mortalités sur les carpes communes et Koi, mais il est possible que les autres cyprinidés soient porteurs sains du virus. Les symptômes sont principalement une léthargie du poisson, qui a les yeux enfoncés dans leurs orbites et peut présenter une hyper-sécrétion de mucus. Cette maladie est très contagieuse et se transmet de poisson à pois-

son par le biais de poissons porteurs du virus (malades ou non), du matériel contaminé (épaves, bourriches, tapis de réception, etc), des sédiments... Le poisson pourrait héberger le virus très longtemps sans être malade. La maladie peut se déclencher notamment lors d'un stress lié à une introduction de nouveaux poissons dans le milieu. Pour le moment, le seul cas avéré dans le Morbihan est le site de l'étang de Saint-Malo de Beignon, mais il est extrêmement important d'éviter qu'il ne se propage à d'autres étangs, voire aux cours d'eau. C'est pourquoi la pêche a été temporairement interdite sur l'étang de Saint-Malo de Beignon, les pêcheurs pouvant être des facteurs involontaires de dissémination du virus par le matériel, ou par le transport de vif. Dans tous les cas, afin de prévenir les risques de transmission d'un plan d'eau à l'autre pour cette maladie (ou d'autres) quelques gestes simples sont à effectuer entre chaque pêche : au minimum rinçage à l'eau claire et séchage du matériel, et bien sûr pas de transfert de carpe vivante (pratique interdite). Sur l'étang de Saint-Malo de Beignon, la pêche ne pourra être réouverte que lorsque le virus aura été éradiqué, c'est-à-dire nécessairement après une vidange et mise en assec du plan d'eau, opération sous la responsabilité de son propriétaire, la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande.

**POISNEUF** Votre communication nous concerne

- Impression offset
- Impression numérique
- Mise en page & P.A.O.
- Finition & Façonnage

17 P.A. de la Belle Alouette - 56120 JOSSELIN  
Tél. 02 97 22 23 40 • contact.poisneuf@wanadoo.fr

doradobars.com

BROCHET, SANDRE, PERCHE, BAR, DORADE, LIEU

Initiation / Perfectionnement Pêche en mer et eau douce  
Tel: 06-20-26-53-16  
christophe.bourgeon@neuf.fr

## ROHAN

### 1ère Station Pêche du Morbihan

Afin de proposer une offre correspondant aux attentes des publics pêcheurs et non-pêcheurs et au tourisme pêche, la Fédération Nationale de la Pêche en France et la Fédération Française des Stations Vertes ont scellé un partenariat pour mettre en place le label station pêche.

Sollicité par l'Office de Tourisme de Pontivy communauté et la commune de Rohan, la Fédération a accompagné l'AAPPMA de Rohan pour déposer un dossier de candidature à cette labellisation. Un projet a été proposé autour de l'étang de la Ville Moisan. Grâce à quelques petits aménagements et la mise en place de petits services complémentaires, le site centré sur ce plan d'eau connecté avec l'Oust canalisé et situé au cœur du bourg de Rohan a rempli toutes les conditions. Le label a officiellement été remis à Mr Bernard Nizan, maire de la commune, le 11 octobre à Clisson.



Y. Le Glauc'h



Un étang aménagé, connecté au canal et au bourg.



Vous cherchez où pêcher ?  
Consultez le site  
[www.parcours-de-peche-morbihan.fr](http://www.parcours-de-peche-morbihan.fr)  
Disponible sur tablettes et smartphone

## RENCONTRE HALIEUTIQUE BRETONNE

### Très belle édition 2019



F. Jossec



Du monde sur l'eau au port de Foleux.

Le 5 octobre 2019, Foleux, sur la Vilaine, a accueilli pour sa sixième année la rencontre amicale de pêche des carnassiers en bateau et float-tube organisée par la Fédération de pêche du Morbihan et l'AAPPMA du Brochet de Basse Vilaine. 64 pêcheurs se sont retrouvés à la capitainerie du port vers 7h30 (21 bateaux et 22 float-tubes) pour un départ groupé à 8h30. Les conditions météo étaient idéales pour réussir une belle pêche, nuageux avec un léger vent de sud. Les premiers poissons ne se sont pas fait attendre. Nouveauté cette année, tous les poissons capturés parmi les espèces suivantes : sandre, brochet, perche, black-bass et silure, étaient comptabilisés dans le classement final avec des calculs de coefficient.

La matinée fut très productive avec de nombreuses prises dont deux beaux brochets (75 et 87 cm), de très jolies perches (> 30cm) et quelques sandres. L'après-midi fut plus difficile mais quelques équipes ont su trouver des poissons actifs.

Les résultats :

**157 poissons capturés** et mesurés sur la journée : 86 perches, 25 brochets, 44 sandres, 1 black-bass, 1 silure.  
**Big Fish** : BRO= 87cm / SAN= 62cm / PER= 37,5cm / BLA= 31,5cm / SIL= 1m.

C'est l'équipe "PIERRE & MAT FISHING" avec Mathieu Nignol et Pierre Devaine qui emporte cette édition 2019 avec trois brochets, cinq perches et trois sandres (3 595 points) ! Merci à tous les pêcheurs présents pour leur bonne humeur, à l'AAPPMA du Brochet de Basse Vilaine et ses bénévoles pour l'organisation de l'événement et également aux magasins Alre-Pêche pour les dotations.

**Crédit Mutuel de Bretagne**  
www.cmb.fr  
ouvert tous les jours de mardi au samedi midi

Vannes Le Pouffanc  
Route de Nantes  
Le Pouffanc 56860 SENE  
Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89

## ÉTANG DE PEN MUR

### Les Berges retrouvent la lumière



J.C. Le Clairche



L'enlèvement des saules redonne accès à l'étang.

Dans son programme 2019 de travaux d'entretien et restauration des cours et plans d'eau, l'AAPPMA la Gaule Muzillacaise a inscrit un projet de restauration sur l'Étang de Pen Mur dans la zone située sur la rive gauche de l'étang (secteur de Tirmot en face de Brehoty et Trébont).

Après validation du projet par la Fédération de Pêche du Morbihan, et par le service des espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil Départemental du Morbihan, les travaux ont été engagés en septembre. Pendant une semaine, les bénévoles de l'AAPPMA ont accompagné l'entreprise Jean Moisson de Missillac équipée d'un débardeur forestier.

Ces travaux avaient pour but de :

- Rétablir l'ensoleillement des berges afin de favoriser la repousse de la végétation aquatique support de la reproduction piscicole.
- Rouvrir des accès aux pêcheurs.
- Lutter contre l'envasement de l'étang.
- Ce chantier s'inscrit dans le projet du futur sentier périphérique de l'étang par la réouverture de points de vue sur le plan d'eau.

Ces travaux ont consisté en des coupes sélectives sur les rives par l'enlèvement des saules tombés et d'autres qui poussent dans l'étang. Les arbres et arbustes présentant un intérêt pour les bordures (chênes, frênes, aulnes) ont été conservés.

A l'issue du chantier, les branches seront broyées.

Certains secteurs ont été maintenus en l'état pour la biodiversité.

L'accès au site et la réalisation des travaux ont été rendus possibles grâce à l'accord des propriétaires voisins.

Ces travaux sont financés par l'AAPPMA La Gaule Muzillacaise et par la Fédération de pêche du Morbihan, ils représentent un coût équivalent à une année de recette budgétaire de l'AAPPMA.

Ce chantier a un rôle de démonstration pour le Conseil Départemental du Morbihan, propriétaire et gestionnaire de ce plan d'eau.

## TRONÇONNEUSE

### Formation à la sécurité

Les bénévoles des AAPPMA doivent utiliser des tronçonneuses dans le cadre des chantiers rivière. La Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a organisé une formation à l'utilisation des tronçonneuses par un préventeur de la MSA.

Proposée fin 2018, cette formation s'est déroulée en deux temps, à Saint-Jean Brévelay.

Le matin en salle une formation théorique :

- La description de la tronçonneuse,
- Les protections individuelles,
- Les règles de sécurité lors de l'abattage.

L'après-midi sur les bords de la Claië avec une formation pratique :

- Les gestes et postures lors des opérations d'abattage et de tronçonnage des arbres,
- L'affûtage des chaînes.

L'intervention a été assurée par un formateur professionnel. Nous étions accueillis par l'AAPPMA de Locminé. Cette première formation a bénéficié à huit participants. Devant l'intérêt porté par les bénévoles, elle sera reconduite au printemps 2020.



J.C. Le Clairche



Les participants attentifs à la séance d'affûtage.

**Vous cherchez où pêcher ?**  
Consultez le site  
[www.parcours-de-pêche-morbihan.fr](http://www.parcours-de-pêche-morbihan.fr)  
Disponible sur tablettes et smartphone



## COLPO

### De l'animation à Parc er Bihan !



M. Le Bourdès



L'Aréa, un concept qui plaît de plus en plus en France.

Depuis fin 2018, l'AAPPMA du Loc'h a ouvert le premier réservoir mouche du Morbihan sur l'étang principal du site de Parc er Bihan à Colpo. L'occasion rêvée pour passer vos journées d'hiver à vous entraîner au lancer et tester les dernières créations de votre étan.

Lors de la saison 2019, de nombreuses animations ont été proposées parmi lesquelles des initiations à la mouche mais aussi des séances dédiées aux jeunes dans le cadre de la Fishing Academy mise en place par l'AAPPMA. En marge de ces animations, 236 réservations "mouche" ont été comptabilisées sur la période fin 2018 - début 2019.

En complément, une manche du Trout Aréa Tour a été organisée sur le réservoir début 2019. Pour info, l'Aréa est une discipline sportive dans laquelle la pêche de vitesse est recherchée sur l'espèce truite arc-en-ciel. Cette pêche dynamique n'est pratiquée qu'aux leurres et des restrictions très particulières sont affectées à son règlement comme l'usage d'hameçons simples sans ardlions exclusivement.

L'AAPPMA a organisé une journée "portes ouvertes" en mars 2019 permettant à chacun de venir découvrir ce site prometteur.

## ANIMATION A BREC'H

### Carton plein

Le 30 Juin 2019, l'AAPPMA La Gaule Alréenne et la Fédération ont réalisé une animation gratuite de découverte de la pêche en famille sur l'étang du Pont Douar à Brec'h ! A cette occasion, les inscriptions étaient closes avec 50 participants dont 34 jeunes pêcheurs.

Gardons et rotengles ont répondu présents et à l'issue de l'après-midi, les 260 poissons capturés sont retournés dans leur milieu naturel sous les regards comblés des pêcheurs en herbe qui ont tous pris du poisson. Bravo à eux !

De très nombreux lots ont récompensé les participants parmi lesquels des ensembles de pêche complets et même des boîtes de leurres. Un grand bravo à l'ensemble des bénévoles pour leur investissement.



R. Le Teuff



La pêche à Brec'h est intergénérationnelle.

## SARRE

### Deux passes à poissons

Il aura fallu des années et des années de discussions pour voir enfin aboutir l'installation de deux passes à poissons sur les moulins de Boterff et de la Madeleine sur la Sarre. Le syndicat de la Vallée du Blavet a enfin pu engager ces travaux à l'automne 2019 pour la Madeleine (Boterff en 2020). D'un coût total de 80 000 € (travaux et études), ces deux passes bénéficient des financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du département, du syndicat et de la commune de Melrand. Réalisés en prenant en compte le caractère esthétique du site, ces deux ouvrages faciliteront la migration des poissons vers les frayères de l'amont.



Y. Merle - SMVB



La passe de la Madeleine en construction.

# FORMATION PÊCHE EN MORBIHAN

La Fédération de Pêche du Morbihan et ses AAPPMA  
organisent un panel d'animations et formations  
sur les différentes techniques de pêche!

# 2020

LE MORBIHAN  
C'EST

DES ANIMATIONS ET MANIFESTATIONS  
ORGANISÉES PAR NOS AAPPMA

CING ATELIERS PÊCHE NATURE

DES ANIMATIONS AVEC  
LES SCOLAIRES ET LES CENTRES DE LOISIRS

UN PROGRAMME D'ANIMATIONS  
AVEC DES GUIDES DE PÊCHE CONVENTIONNÉS

DES ANIMATIONS AVEC  
LES OFFICES DE TOURISMES

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR NOTRE SITE:

[HTTP://MORBIHAN.FEDERATIONPECHE.FR/](http://MORBIHAN.FEDERATIONPECHE.FR/)



Retrouvez-nous  
sur Facebook

Fédération du Morbihan pour la Pêche  
et la Protection du Milieu Aquatique  
3 rue Marcel Dassau - BP 10079 - 56592 Saint-Avé Cedex  
Tél: 02 97 44 54 55 / Email: accueil@fedepêche56.com



FÉDÉRATION DU MORBIHAN POUR LA  
PÊCHE